



---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil de la Métropole du 23 février 2015

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 4)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<b>Appel</b> nominal	(p. 4)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<b>Installation</b> de monsieur Christophe Dercamp dans ses fonctions de Conseiller métropolitain	(p. 4)
<b>Communications</b> de monsieur le Président :	
- Annulation des élections municipales et communautaires de Vénissieux	(p. 4)
- Modification de la composition des commissions	(p. 4)
<b>Adoption</b> du procès-verbal de la séance publique du 3 novembre 2014	(p. 4)

Le texte des délibérations n°2015-0142 à 2015-0184 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n°1.

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N°2015-0142</b>	Projet d'Anneau des sciences - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à propositions intitulé Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ou Connecting Europe facility (CEF) - Demande de subvention auprès de l'Union européenne -	(p. 25)
--------------------	---	---------

### COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

<b>N°2015-0143</b>	Dispositifs relatifs aux contrats aidés - Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour le cofinancement, pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), des contrats aidés et des aides au poste pour les chantiers d'insertion - Année 2015 -	(p. 5)
<b>N°2015-0144</b>	Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Convention 2015 -	(p. 9)
<b>N°2015-0145</b>	Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Convention 2015 -	(p. 10)
<b>N°2015-0146</b>	Attribution d'une subvention à l'Association européenne du film d'animation Cartoon pour l'organisation de la 17 <sup>e</sup> édition du Forum Cartoon movie à Lyon du 4 au 6 mars 2015 -	(p. 42)

### COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

<b>N°2015-0147</b>	Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Désignation d'un représentant du Conseil -	(p. 32)
<b>N°2015-0148</b>	Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon -	(p. 33)
<b>N°2015-0149</b>	Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon -	(p. 35)

<b>N°2015-0150</b>	<i>Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 36)
<b>N°2015-0151</b>	<i>Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 36)
<b>N°2015-0152</b>	<i>Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances - Mise à disposition, aux membres du Conseil de la Métropole de Lyon, de moyens informatiques et de télécommunications - Demande de subvention à l'Agence pour la maîtrise de la demande en énergie (ADEME) -</i>	(p. 37)
<b>N°2015-0153</b>	<i>Déplacements accomplis par les membres du Conseil de la Métropole de Lyon et le personnel de la Métropole de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Adhésion au contrat de fidélité BlueBiz -</i>	(p. 43)
<b>N°2015-0154</b>	<i>Autorisation de signer des marchés pour l'assistance technique et économique de la construction pour les ouvrages de bâtiments et réalisés directement par la Métropole (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publique) à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - 3 lots -</i>	(p. 43)
<b>N°2015-0155</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux - Année 2015 -</i>	(p. 43)
<b>N°2015-0156</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Année 2015 -</i>	(p. 43)
<b>N°2015-0157</b>	<i>Comité social (COS) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Convention 2015 -</i>	(p. 43)
<b>N°2015-0158</b>	<i>Régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 37)
<b>N°2015-0159</b>	<i>Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 37)
<b>N°2015-0160</b>	<i>Création de la Métropole de Lyon - Création des emplois - Tableau des effectifs -</i>	(p. 37)
<b>N°2015-0161</b>	<i>Personnel de la Métropole de Lyon - Dispositions tarifaires pour les titres restaurant -</i>	(p. 37)

## **COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

<b>N°2015-0162</b>	<i>Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 12, 13)
<b>N°2015-0163</b>	<i>Comité d'orientation agricole (COA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 12, 13)
<b>N°2015-0164</b>	<i>Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 12, 13)
<b>N°2015-0165</b>	<i>Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) / Commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 12, 13)
<b>N°2015-0166</b>	<i>Quincieux - Commission intercommunale d'aménagement foncier sur les Communes de Les Chères, Quincieux et Amberieux d'Azergues dans le cadre de la réalisation du barreau autoroutier A466(A6/A46 nord) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 12, 14)
<b>N°2015-0167</b>	<i>Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 12, 14)
<b>N°2015-0168</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Partenaires Rhône-Alpes pour le projet Gondar - Ethiopie -</i>	(p. 43)
<b>N°2015-0169</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Energies sans frontières pour le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement des villages de Talong et Houana, province de Khammouane au Laos -</i>	(p. 15)
<b>N°2015-0170</b>	<i>Hébergement, maintenance informatique, gestion des données et animation du réseau partenaire du Système d'information déchets de la région Rhône-Alpes (SINDRA) - Participation financière - Convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'année 2015 -</i>	(p. 43)
<b>N°2015-0171</b>	<i>Programme de développement du compostage domestique - Attribution de subventions pour l'année 2015 - Définition du cadre applicable -</i>	retiré
<b>N°2015-0172</b>	<i>Bron - Chantiers jeunes Ville Vie Vacances - Accueil des jeunes au parc de Parilly - Convention avec la Ville - 2015/2016 -</i>	(p. 15)

- N°2015-0173** *Accueil des jeunes en situation de handicap pour la réalisation de travaux - Parc de Parilly - Convention avec l'Institut médico-éducatif (IME) Jean-Jacques Rousseau de Vénissieux - 2015 -* (p. 15)
- N°2015-0174** *Préservation et mise en valeur de la trame verte - Projets nature, jardins et soutien aux agriculteurs - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 16)

## **COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT**

- N°2015-0175** *Assemblée générale de l'Opéra national de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 17)
- N°2015-0176** *Conseil d'administration de la régie personnalisée des Nuits de Fourvière - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 17)
- N°2015-0177** *Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 18)
- N°2015-0178** *Service d'archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Convention entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon -* (p. 43)
- N°2015-0179** *Lecture publique - Délégation de gestion du service de la Médiathèque départementale du Rhône - Convention entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône - Années 2015 et 2016 -* (p. 19)
- N°2015-0180** *Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique métropolitaine - Ecole de management de Lyon (EMLYON) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2014-2015 de la chaire services publics -* (p. 19)
- N°2015-0181** *Attribution d'une subvention à La Gourguillonaise - Convention 2015 -* (p. 44)
- N°2015-0182** *Attribution d'une subvention à Lyon sport métropole (LSM) - Convention 2015 -* (p. 44)
- N°2015-0183** *Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASECM) - Convention 2015 -* (p. 44)
- N°2015-0184** *Diffusion de la culture numérique et des transformations contemporaines - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum -* (p. 44)
- 
-

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 23 février 2015 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 3 février 2015 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Il n'y a pas d'opposition ? Je demande à madame Michonneau de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliout), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

**M. LE PRÉSIDENT** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 80 élus est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Vincent (pouvoir à Mme Vullien) Mme Baume (pouvoir à M. Charles), MM. Blache

(pouvoir à Mme Balas), Eymard (pouvoir à M. Abadie), Mme Jannot (pouvoir à M. Longueval), M. Moroge (pouvoir à Mme Reynard), Mme Tifra (pouvoir à M. Berthilier, M. Vincendet (pouvoir à M. Rantonnet).

### Installation de monsieur Christophe Dercamp dans ses fonctions de Conseiller de la Métropole

**M. LE PRÉSIDENT** : Comme vous le savez, monsieur Olivier Brachet, Vice-Président de la Métropole de Lyon, m'a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de Vice-Président et de Conseiller de la Métropole de Lyon avec effet au 4 février 2015.

Conformément aux articles L 273-10 du code électoral, 33 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et 5 de l'ordonnance n° 2014-1539 du 19 décembre 2014 relative à l'élection des Conseillers métropolitains de Lyon, monsieur Christophe Dercamp, suivant de liste de même sexe sur la liste des candidats aux sièges de Conseillers communautaires, élu Conseiller d'arrondissement sur la liste "Evidemment Lyon avec Gérard Collomb", a vocation à succéder à monsieur Olivier Brachet.

Celui-ci a été convoqué pour notre séance et est présent ce jour.

En votre nom à tous, je lui souhaite donc la bienvenue et le déclare installé dans ses fonctions.

*(Monsieur Christophe Dercamp est installé).*

### Communication de monsieur le Président Annulation des élections municipales et communautaires de Vénissieux

Suite à l'annulation par le Conseil d'Etat, le 4 février 2015, des élections municipales et communautaires organisées à Vénissieux les 23 et 30 mars 2014, les 7 Conseillers métropolitains vénissiens, installés dans leurs fonctions le 16 avril 2014, ont vu celles-ci prendre fin.

	NOM	Prénom	Fonctions Grand Lyon	Groupe politique
Mme	Burricand	Marie-Christine	Conseillère	Communiste et républicain
M.	Girard	Christophe	Conseiller	Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés
M.	Millet	Pierre-Alain	Conseiller	Communiste et républicain
Mme	Peytavin	Yolande	Conseillère	Communiste et républicain
Mme	Picard	Michèle	Conseillère	Communiste et républicain
M.	Rivalta	Bernard	Conseiller	Socialiste et apparentés
M.	Roustan	Gilles	Conseiller	Europe Ecologie-Les Verts et apparentés

Je vous précise que cette situation est sans incidence sur les délibérations du Conseil qui, même incomplet, peut continuer à délibérer valablement.

Par arrêté préfectoral numéro 2015047-0003 du 16 février 2015, monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,

a fixé les dates de scrutin pour l'élection des Conseillers municipaux et communautaires à Vénissieux, comme suit :

- 1<sup>er</sup> tour : dimanche 22 mars 2015,
- 2<sup>ème</sup> tour : dimanche 29 mars 2015.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

---

### Communication de monsieur le Président Modification de la composition des commissions

Conformément à la délibération numéro 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que, par lettre reçue en date du 16 février 2015 :

- madame Samia Belaziz -groupe La Métropole autrement- demande à quitter la commission Développement solidaire et action sociale pour siéger en commission Proximité, environnement et agriculture,
- monsieur Damien Berthilier -groupe La Métropole autrement- demande à quitter la commission Proximité, environnement et agriculture pour siéger en commission Développement solidaire et action sociale.

Cette modification est sans incidence sur le nombre de sièges dont dispose le groupe La Métropole autrement dans les commissions thématiques du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions est à votre disposition sur le site extranet, Grand Lyon territoires, page Assemblée et vie institutionnelle.

*(Acte est donné).*

---

### Adoption du procès-verbal de la séance publique du 3 novembre 2014

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 3 novembre 2014. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

**N° 2015-0143 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Dispositifs relatifs aux contrats aidés - Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour le cofinancement, pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), des contrats aidés et des aides au poste pour les chantiers d'insertion - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction insertion et emploi -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0143. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour le cofinancement, pour les allocataires du revenu de solidarité active (RSA), des contrats aidés et des aides au poste pour les chantiers d'insertion pour l'année 2015.

Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres : "Dans l'objet, les 2°, 3°, 8° et 10° paragraphes de l'exposé des motifs ainsi que dans le a) - du 1° - du dispositif, il convient de remplacer le terme "bénéficiaires" par "allocataires".

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Front national.

**M. le Conseiller BOUDOT** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport présentant le cofinancement des contrats aidés, est l'occasion pour nous de rappeler notre position relative aux politiques publiques d'aide à l'emploi des jeunes. Ces politiques soulèvent beaucoup plus de questions qu'elles n'apportent véritablement de réponses.

Avec un taux de chômage des jeunes qui ne cesse de s'aggraver, avec un nombre d'allocataires du revenu de solidarité active qui s'est accru de 60 % depuis sa création il y a 5 ans, la collectivité ne parvient plus à contrôler l'augmentation de la précarité et du chômage des jeunes dans notre Région et, plus globalement, dans notre pays. Mais pour résoudre vraiment le problème de l'emploi des jeunes, il faut créer quantitativement de l'emploi et changer radicalement d'approche économique. Avec ses contrats d'urgence, vous ne résolvez rien et vous entretenez le jeune démuné dans une spirale de la précarité subventionnée. Avec ces dispositifs, vous semblez vous exonérer localement, ici, à Lyon, des fautes majeures que vous avez commises au niveau national en livrant la majeure partie de notre industrie aux vents mauvais de la mondialisation sans véritables contreparties douanières élémentaires. Ces contrats aidés coûtent cher mais ils vous donnent bonne conscience et permettent, le plus souvent, d'irriguer la démocratie, comme vous dites, la plupart des emplois étant non-marchand et dirigés vers les associations, les syndicats, qui trouvent là une main d'œuvre pas chère. Mais la seule question à se poser est celle-ci : ces contrats, ces aides sont-ils efficaces contre le chômage des jeunes ? Leur coût pour la collectivité est-il justifié ? Les emplois éphémères viennent peser sur les déficits de notre collectivité sans pour autant garantir aux jeunes un véritable avenir professionnel.

Selon une récente étude nationale et un rapport de la Cour des comptes, le passage par un contrat aidé ne permet pas d'améliorer la probabilité d'avoir un emploi stable. Ces dispositifs ont un impact négatif quant à l'accès à l'emploi futur. Ils ne sont souvent pas un tremplin vers un véritable emploi d'avenir.

Certains pays comme la Grande-Bretagne ou le Danemark ont un taux de chômage des jeunes bien plus faible que le nôtre et ils s'étonnent souvent de voir le système français caractérisé par une sortie tardive du jeune du système éducatif et un trop faible taux d'alternance entre la formation et l'entreprise.

Il faut, monsieur le Président, privilégier l'apprentissage dans le secteur marchand et accrocher directement ces filières aux collèges. Il faut revoir de fond en comble la formation professionnelle et faire de l'apprentissage une priorité nationale. Transférez donc les milliards de la politique de la ville vers les filières d'apprentissage adossées aux entreprises et vous verrez que l'emploi des jeunes s'améliorera.

En conclusion, les emplois subventionnés vous donnent bonne conscience. Ce sont des béquilles d'urgence mais sûrement pas des emplois d'avenir.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET :** Oui, monsieur le Président et chers collègues, il s'agit ici de voter le principe de poursuivre le cofinancement des contrats aidés et de l'aide aux postes. 1 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi : 100 contrats d'initiative emploi, 20 emplois d'avenir et 800 aides aux postes avec, pour objectif, de favoriser l'accès à un parcours d'insertion pour les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Cet intitulé qui est celui de l'ensemble des dispositifs liés au contrat unique d'insertion est un signal fort. L'accès à l'emploi est l'objectif, l'aboutissement d'un parcours et les personnes concernées sont bien celles qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles. Parce que les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) comme, avant eux, ceux du revenu minimum d'insertion (RMI) ont trop souvent été l'objet d'une stigmatisation au motif d'un assistanat supposé gommer tout engagement personnel, il n'est pas inutile de rappeler que le soutien de la collectivité nationale a pour objectif d'atténuer les inégalités et de favoriser le retour dans l'espace social de ceux que la vie ou les circonstances ont fragilisés. Ce soutien n'exonère pas ceux qui font l'objet d'un engagement personnel.

C'est cela qui doit aujourd'hui alimenter notre réflexion. Nous allons voter le cadre général de l'engagement de la Métropole. Il nous faudra aussi en accompagner la mise en œuvre.

Le cheminement proposé par monsieur le Vice-Président David Kimelfeld lors du Conseil du 15 décembre dernier devra inclure cet aspect. A l'origine des demandes, il y a des situations plurielles dont certaines peuvent sembler chroniques, d'autres circonstancielles, soumises à la diversité et à la complexité des sources de décrochage : le déficit de formation, la perte du premier emploi, la perte de l'emploi qui peut être aussi un déclassement social, les séparations conjugales ou familiales, les deuils, les accidents de santé et bien d'autres causes qui parfois s'additionnent.

Face à cela, il y a un dispositif normé assez largement immuable et auquel le demandeur doit s'adapter sans trop attendre la réciprocité.

Lorsque nous siégeons dans les différentes commissions et instances, nous le percevons, parfois de manière douloureuse, lorsque nous sommes confrontés à celles et à ceux qui nous disent : "Vous ne pouvez pas savoir ce que je vis ! Vous ne pouvez pas vous mettre à ma place !" Et qui nous signifiaient qu'il y a eux et qu'il y a nous et qu'ils sont en dehors du collectif.

Dans ce contexte, une réflexion de Charles Gardou, enseignant à Lyon 2, dans son ouvrage sur la société inclusive, raisonne aussi avec l'actualité. Il dit ceci : "Tout être déchu de sa valeur sociale est menacé d'être hors du monde." Ce rappel pour nous dire que, au-delà du vote positif sur les moyens indispensables, nous devons aussi renforcer notre engagement à la place qui est la nôtre. Elus, nous ne sommes pas des travailleurs sociaux ou des agents administratifs mais nous sommes à la fois les acteurs du lien et de la cohésion sociale et à la fois en charge de veiller à ce que les dispositifs que nous encourageons financièrement, soient aussi les lieux de construction d'une Métropole soucieuse des plus faibles. Le Conseil général du Rhône n'a pas failli à son devoir. L'essentiel de son travail se fait. Il faut le poursuivre et poursuivre son adaptation aux réalités nouvelles et, en particulier, à l'augmentation de la précarité et à la diversité des formes qu'elle prend aujourd'hui, mais aussi en portant une attention particulière au non-recours. Veiller à corriger les effets du désengagement de l'État, en suscitant les adaptations nécessaires. Celles-ci reposent sur notre volonté

politique commune et nous croyons que dans ce domaine, comme dans d'autres, c'est en élevant le débat que nous nous rapprocherons des plus vulnérables de nos concitoyens.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai ensuite le groupe Parti radical de gauche (PRG).

**M. le Conseiller AGGOUN :** Monsieur le Président, chers collègues, le groupe radical de gauche se félicite de cette délibération. Il nous semble, en effet, plus important que jamais que nos collectivités soient désormais compétentes en matière d'emplois aidés ou conventionnés.

La mise en place du contrat unique d'insertion est une des déclinaisons de plan social à grand échelle, permettant aux personnes les plus précaires, de travailler, de ne pas voir le marché de l'emploi s'éloigner progressivement. C'est un levier utile, à la fois concernant la lutte contre le chômage mais également et surtout contre une fracture sociale qui s'est développée avec la crise que nous connaissons actuellement et qui peine à se résorber. Nous savons tous que derrière ces contrats, il y a des vies souvent difficiles, des parcours chaotiques et qu'avec ce type d'emploi, il y a un moyen pour ces femmes et ces hommes de se trouver une utilité, de se sentir valorisés et donc de reprendre confiance en soi.

Vous avez, monsieur le Président, voulu renouveler le nombre de financements des contrats uniques d'insertion (CUI), ne manquant pas de rappeler que les chantiers et ateliers d'insertion ne pourraient plus être financés dans le cadre de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Nous vous remercions de ce renouvellement mais nous nous posons des questions, quant au manque d'ambition concernant les questions les plus sociales. Notons qu'une baisse du nombre de financements de CAE constitue une source d'inquiétude concernant, premièrement, la part que prend notre nouvelle collectivité dans le processus de péréquation sociale et, également, l'image que renvoie une Métropole qui se veut exemplaire.

Par ailleurs, sans chercher à créer de hiérarchie entre les différents dispositifs, nous regrettons que le nombre d'emplois d'avenir ne soit pas plus élevé. Nous pensions, effectivement, que ce sont les dispositifs qui permet un accompagnement et une formation plus en adéquation avec les capacités des jeunes, ce qui facilite l'employabilité.

Ces emplois sont aussi un message qui dit à toute une partie de la population qu'elle ne sera pas oubliée, ni sacrifiée sur l'hôtel des contraintes de l'orthodoxie budgétaire. N'oublions jamais que nos quartiers périphériques, depuis trop longtemps, sont sinistrés aussi et surtout dans le domaine de l'emploi, au risque de produire une génération de la désillusion. Le Président de la République, n'a-t-il pas fait de l'emploi des jeunes, une cause nationale. Gardons à l'esprit que nos manques de perspective constituent, pour notre jeunesse des banlieues de la Métropole, une réelle souffrance. Nous ne pouvons pas ignorer aujourd'hui plus qu'hier, que la promesse républicaine non tenue, ouvre la voie des désespérances et produit de dangereux ferments de rupture, voire de sédition.

C'est pourquoi, monsieur le Président, il ne serait pas judicieux, il est vrai, de multiplier ces contrats, sans pouvoir, au préalable, les encadrer et leur apporter un soutien technique et humain. C'est pourquoi, nous comprenons le souhait, dans une période de réorganisation de notre collectivité, de seulement maintenir le nombre des contrats aidés.

Nous espérons, cependant, que vous saurez tirer vers le haut, le financement de ces formidables vecteurs de soutien économique aux populations les plus précaires dont l'intérêt ne doit pas être sous-estimé. Nous vous faisons donc confiance, nous souvenant que le Grand Lyon est toujours allé dans le sens d'une grande inclusion sociale. C'est pour cela que nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai ensuite le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER :** Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit par cette délibération de reconduire un dispositif existant jusque-là entre l'État et le Département pour financer les contrats aidés à destination des personnes au revenu de solidarité active (RSA), éloignés de l'emploi, et pouvant ainsi bénéficier d'un emploi surtout dans le secteur non marchand.

Nous souscrivons, bien sûr, à la nécessité de délibérer rapidement, du fait de la création de la Métropole pour poursuivre les dispositifs et ainsi contribuer aux financements, par notre collectivité, de ces différents types de contrats aidés mais nous souhaitons que soit élaborée une politique globale de l'insertion, avec, dès 2015, l'approbation d'un ambitieux plan d'insertion métropolitain, défini en concertation avec tous les acteurs de l'insertion, que ce soit l'insertion par l'économique, par le logement, avec les acteurs du monde économique et avec éventuellement une remise à plat des dispositifs existants tels que les PLIE. Les contrats aidés sont un des outils de l'accompagnement des personnes en rupture, mais c'est bien, avec l'ensemble de nos compétences sociales, économiques, d'habitat, qu'il faut désormais définir des dispositifs et des ressources humaines pour l'accompagnement des personnes, afin de lever tous les freins qui les empêchent de trouver leur place dans notre société et notre agglomération. Pour cela, des mutualisations sont sans doute à rechercher avec les CCAS, par exemple afin d'améliorer l'accompagnement, mais aussi afin de favoriser l'accès aux droits, quand on sait combien le non recours au droit est important, notamment en ce qui concerne le RSA.

Notre politique volontariste d'insertion passera, nous en sommes persuadés, par des investissements permettant de développer et de structurer des filières pourvoyeuses d'emplois locaux utiles et favorables à la transition écologique dans le domaine de l'éco rénovation, des énergies renouvelables, du réemploi, du recyclage des objets, la production agricole, avec notamment le développement des jardins d'insertion sociale.

Cela nécessitera aussi une augmentation du nombre de contrats aidés, car reconnaissons que 1 120 contrats sur la Métropole, au regard de près de 40 000 allocataires du RSA, ce n'est pas à l'échelle, même si bien sûr, il ne s'agit pas de donner un contrat aidé à chacun des 40 000.

Rappelons quand même qu'un contrat aidé coûte à la collectivité 5 000 € par an, un peu plus, soit 6 M€ pour les 1 120 contrats et qu'au regard de l'ensemble du budget "développement économique" du Grand Lyon de plusieurs dizaines de millions, nous souhaitons une plus grande mobilisation des fonds sur ces types de contrats, avec l'objectif d'en faire de véritables leviers d'insertion globale sur tous les aspects que j'ai déjà cités, le logement, la santé, etc. Cela nécessite par exemple, que l'on travaille activement aussi avec le secteur marchand, notamment pour l'embauche de personnes à la fin de leur contrat aidé et dans le

cadre du plan métropolitain d'insertion, nous souhaiterions aussi qu'une réflexion sur le revenu universel d'existence soit engagée.

La Métropole doit aussi s'emparer de la question des jeunes, on sait que le RSA jeunes ne fonctionne pas et, dans le contexte actuel où le nombre de jeunes en grande difficulté est croissant (chômage, absence de formation, difficulté d'accès au premier logement) le rôle des missions locales est à renforcer même s'il faut éventuellement revoir leur fonctionnement pour les rendre plus efficaces, ce n'est pas le moment de les fermer, comme le font aujourd'hui certaines communes de l'agglomération.

Nous voterons ce rapport en souhaitant vivement, vous l'aurez compris, participer à l'élaboration du plan métropolitain d'insertion.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère BOUZERDA :** Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme la Conseillère JANNOT :** Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée illustre parfaitement la démarche engagée par la Métropole concernant les compétences nouvellement prises en charge dont l'insertion fait partie. Elle propose la reprise et la poursuite du cofinancement avec l'Etat des contrats aidés et des aides aux postes pour les chantiers d'insertion. Tout d'abord, je tiens à souligner la volonté de s'inscrire dans la continuité des dispositifs engagés. Notre détermination est forte et clairement affichée en direction de nos concitoyens les plus fragiles. A ce jour, sur le territoire métropolitain, nous comptons 46 000 allocataires et je souscris pleinement au nom d'allocataires plutôt que de bénéficiaires puisqu'il est bien entendu qu'ils n'en tirent aucun bénéfice. Notre priorité doit être de travailler à une insertion durable de ces publics par un accompagnement de qualité, de proximité mais aussi par le développement des politiques de retour à l'emploi car un nombre important de ces allocataires est aujourd'hui très éloigné de l'emploi.

Mais si le principe de continuité du service public semble évident, l'un des enjeux de cette compétence est aussi d'en réinventer les modalités d'intervention.

C'est pourquoi il a été choisi de réunir, dans la même, délégation les compétences de développement économique et d'insertion.

Chacun sait que l'attractivité de notre territoire n'est plus à prouver et que le rapprochement des professionnels de l'insertion avec les acteurs économiques prend tout son sens. Il offre de nouveaux leviers, ouvre de nouvelles possibilités d'action concernant les parcours d'insertion, les parcours d'emploi et constitue une réelle plus value. La place et la mobilisation des acteurs économiques seront, je le crois, essentielles. Il nous faut poursuivre les actions existantes comme les chantiers d'insertion, les brigades vertes, par exemple. Mais aussi les amplifier et construire les opportunités d'une insertion globale et durable.

Il est important de montrer que l'insertion constitue une politique centrale au cœur de nos enjeux socio-économiques et du dispositif métropolitain. Voilà pourquoi, la nomination de madame Bouzerda, Conseillère déléguée, sous la responsabilité de monsieur Kimelfeld, Vice-Président en charge des questions

économiques, est en ce sens un bon signal et démontre, monsieur le Président, votre volontarisme en ce domaine.

Je voulais, enfin, mes chers collègues, saluer l'initiative du lancement d'une grande concertation au mois de mars afin d'élaborer un programme métropolitain d'insertion qui doit nous conduire à construire, de concert et dans l'intérêt de nos concitoyens les plus fragiles, les modalités d'une action publique plus proche, plus lisible et plus efficace.

Et, comme le disait Esope dans l'une de ses fables : "Le travail est, pour les hommes, un trésor", à nous de le créer et de le partager.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Union pour un mouvement populaire, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller RABEHI** : Monsieur le Président, chers collègues, est-il nécessaire de rappeler que le nombre de chômeurs en France a atteint le seuil des 3,5 millions, que toutes les prévisions de conjoncture analysent une aggravation de ce chômage dans les trimestres prochains. L'organisation internationale du travail (OIT), dans son dernier rapport public du mois de janvier 2015, ne prévoit aucune baisse pour les deux années à venir. L'engagement que prend notre collectivité dans cette délibération revêt une teneur toute particulière dans ce contexte puisque ce sont les demandeurs d'emplois de longue durée et, notamment, les plus en difficulté qui vont bénéficier de ces contrats aidés. Vous noterez, d'ailleurs, que j'utilise volontairement le terme "bénéficiaire", c'est le vocable qui était initialement dans cette délibération et qui convient à ces chômeurs qui bénéficient de ces aides spécifiques. Je tenais à le préciser puisque certains collègues du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés nous ont interpellés en commission pour lui préférer le terme "allocataire" et nous constatons que le terme a été retenu dans cette délibération avec une modification dont on vient d'être informé.

À l'époque du RMI, on distribuait des allocations sans se soucier du devenir des gens, cela en était presque une forme de mépris. C'est pourquoi, sous l'impulsion du gouvernement Fillon, il a été remplacé par le RSA. Il est peut être nécessaire de rappeler ce qu'est le revenu de solidarité active (RSA) : un revenu minimum pour ceux qui ne travaillent pas tout d'abord. C'est aussi un complément de revenu pour ceux qui travaillent, y compris pour les salariés des contrats aidés ou qui prennent ou reprennent un emploi mais dont les ressources n'atteignent pas un certain niveau. C'est également un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi.

Le revenu de solidarité active (RSA) repose donc sur un système de droit et de devoir : le droit à un revenu minimum ou à un complément de revenu et, selon la situation de la personne, à un accompagnement professionnel et social adapté mais le devoir également de rechercher un emploi ou d'entreprendre des actions en faveur d'une insertion professionnelle.

Le RSA doit donc permettre de dynamiser les parcours d'insertion et de rendre plus attractive la reprise de l'emploi. En revanche, le RSA socle, ex-RMI, n'a pas encore rempli toutes ses promesses. En effet, nous devons aussi avoir conscience de la dérive vers l'assistanat. Quand nous mettons en cause l'assistanat, nous ne critiquons pas les bénéficiaires d'un minimum social, nous critiquons la préférence du système français pour l'indemnisation passive d'un accident de la vie plutôt que l'accompagnement actif pour aider des gens à reprendre en main leur destin.

On connaît un élément qui n'a toujours pas trouvé de solution, c'est l'effet de seuil du plafond du cumul de tous les minima sociaux qui parfois n'incite pas à la reprise d'une activité. C'est un enjeu important pour les rédacteurs de la loi mais ce n'est pas le seul.

Monsieur Laurent Wauquiez proposait en contrepartie de l'allocation un service social de 5 heures par semaine. C'est à notre sens une solution équilibrée. Ainsi, le bénéficiaire du RSA renoue progressivement avec le travail et, par l'utilité sociale de son engagement, il reprend aussi confiance en lui et on sait que cette dimension est importante pour chacun.

Ce n'est pas une fin en soi mais c'est le premier pas dans le retour à l'emploi. C'est aux collectivités de proposer des contrats aidés qui prennent en compte cette dimension de retour à l'emploi, et à travers cette délibération, on se demande si notre collectivité est prête pour cela.

La Métropole ne doit pas seulement se substituer au Département pour le financement, elle doit également imaginer le moyen pour que tous les bénéficiaires du RSA, soit près de 55 000 sur le Département, puissent s'engager réellement dans ces dispositifs de contrats aidés. C'est un rendez-vous de responsabilité. Cela doit même devenir un enjeu politique entre le choix d'accepter l'assistanat ou d'imposer en face des droits et des devoirs. C'est en tout cas le souhait du groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je donne peut-être la parole à monsieur David Kimelfeld.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Oui, quelques mots rapides sur cette délibération et les interventions des différents groupes politiques.

D'abord, pour préciser à messieurs Boudot et Aggoun, et il y a peut-être une confusion, vous avez beaucoup parlé de l'emploi des jeunes sur cette délibération et sur le RSA, c'est principalement les personnes qui ont plus de 26 ans qui sont concernées -vous savez que le RSA pour les moins de 26 ans, c'est avec un certain nombre de conditions- et cela concerne une vingtaine de personnes dans cette délibération. Je crois que c'est important de le dire pour bien évoquer les bons sujets au bon moment et au bon endroit.

Dire aussi que cette délibération ne manque pas d'ambition. Simplement, comme beaucoup de délibérations en matière d'insertion pour cette année 2015, elle reconduira les dispositifs et les engagements qui avaient été pris par le Conseil général et c'est pour cela qu'on retrouve ici, dans cette convention, les engagements pris par le Conseil général. Nous aurons, si je puis dire, tout le loisir ensuite de faire évoluer et de rediscuter de ce dispositif, de rediscuter de là où il faut les poser et du nombre de personnes concernées.

Je veux dire à monsieur Gachet et à madame Vessiller et à l'ensemble des personnes qui sont intervenues que, bien évidemment, nous allons mettre l'effort sur ce sujet de l'insertion et s'il y a un sens qui a été donné à mettre dans la même délégation au développement économique et insertion, c'est tout simplement parce qu'il nous paraît important de trouver et de dégager des leviers. Nous avons déjà dans cette agglomération, dans ce Grand Lyon, ancienne mode, un certain nombre d'expériences à travers le travail que nous menons avec les entreprises sur l'ensemble de ce territoire et nous pensons, modestement, mais légitimement qu'il est possible d'activer ces leviers pour faire en

sorte que nos entreprises puissent participer à cette politique d'insertion et qu'on puisse mettre en adéquation un certain nombre de besoins de nos entreprises, avec les personnes en parcours d'insertion.

Néanmoins, il faut veiller aussi puisque nous avons dans ces personnes en parcours d'insertion, un certain nombre de gens très éloignés de l'emploi. Il ne suffira pas de mettre un emploi en face d'une personne en phase d'insertion mais de veiller aussi à la qualité de l'accompagnement et des dispositifs d'accompagnement. C'est ce qui fait aussi la force de cette Métropole, nous le disons depuis longtemps, et je vois qu'au fur et à mesure des débats, tout le monde vient doucement à ces explications-là, de dire qu'il est important de parler des personnes dans leur globalité, parce qu'une personne en insertion, c'est souvent quelqu'un qui a aussi un problème de logement, qui peut avoir un problème de santé et qui, quand elle retrouve un emploi, peut aussi avoir un problème de garde d'enfants. Donc on voit bien la pertinence de travailler sur ces différents dispositifs et cette Métropole va nous donner l'occasion d'avoir l'ensemble des leviers. Bien sûr, nous allons lancer en mars, une concertation des groupes de travail, et d'ailleurs, je suis toujours un peu surpris par les interventions non pas de monsieur Rabehi mais des bancs de l'UMP, parce que quand on ne fait pas de concertation, on n'est pas démocrate et on ne s'intéresse pas et on n'écoute pas. Et quand on lance les choses et qu'on fait une concertation, c'est qu'on n'a pas d'idée et qu'on prend trop de temps.

Je vous le dis, pour l'insertion, le sujet est beaucoup trop important. Nous avons lancé et nous l'avons dit, d'ailleurs, en commission Métropole, nous l'avons dit en commission économique. Nous allons lancer une concertation avec l'ensemble des partenaires qui travaillent sur ces sujets, bien évidemment, l'ensemble des structures qui participent à l'accompagnement de l'insertion mais aussi avec les forces économiques, aussi avec les Communes, avec les Centres communaux d'action sociale (CCAS), avec les Maisons du Département, avec quelques axes de travail. Il s'agit de faire une concertation qui fixe un certain nombre d'axes de travail.

Il y a un axe de travail, on vient de l'évoquer, c'est l'axe de la synergie entre le développement économique et les parcours d'insertion. Comment est-ce qu'on utilise ce levier ? Comment est-ce qu'on est plus efficace avec nos entreprises et avec les personnels en insertion ? Je donne simplement un exemple : les entreprises qui accueillent aujourd'hui des contrats aidés dans le secteur marchand, elles n'ont pas de dispositif pour accompagner ces personnes en insertion. Quand on fait rentrer dans une entreprise des personnes en insertion, cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique. Il faut pouvoir accompagner ces entreprises. Ces dispositifs n'existent pas. Il faut peut-être les inventer et peut-être les inventer ensemble. Nous aurons, bien sûr, à continuer à adapter les dispositifs d'accompagnement. Ce sera aussi l'occasion dans cette concertation, de travailler autour de ces dispositifs d'accompagnement. Et puis, bien évidemment, nous aurons, je crois, à évaluer le travail que nous faisons et, en évidence, un groupe de travail sera là aussi pour faire des propositions sur l'évaluation.

Nous aurons à adopter un plan d'insertion. On va décliner cette concertation entre le mois de mars et le mois d'octobre. Et nous aurons, sans doute, à adopter ce plan autour du mois d'octobre. Nous aurons l'occasion, je crois, ensemble, parce que c'est un véritable sujet important, c'est un enjeu extrêmement important, on parle d'emplois. D'ailleurs, je voudrais dire au passage, allocataire, bénéficiaire, la littérature sur ces sujets utilise, y compris dans les textes officiels aussi bien allocataire

ou bénéficiaire, moi, ce que je sais simplement, c'est que les personnes en parcours d'insertion, eux ce qu'ils attendent, c'est un accompagnement de qualité. Ils attendent, au bout du compte, un accompagnement. Ils attendent, au bout du compte, un emploi durable. Ils attendent peu, finalement, de nos discours, sur la sémantique de savoir si on met en allocataire ou en bénéficiaire. Je crois que l'enjeu, c'est celui-là, et moi je vous invite, l'ensemble des groupes politiques, à participer à cette concertation dans nos différentes commissions de travail.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Donc je vais mettre aux voix ce dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2015-0144 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Convention 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère Varenne a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0144. Madame Varenne, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère VARENNE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, 30 000 emplois sur le territoire de la Métropole, deuxième destination française de tourisme d'affaires derrière Paris, troisième destination française préférée des voyageurs étrangers de TripAdvisor. Le tourisme est un atout économique très fort de la Métropole et je veux souligner, en préambule, que cette délibération en lien avec l'Office intercommunal du Grand Lyon, nous rappelle l'importance des progrès accomplis.

Il est question dans cette délibération, chers collègues, d'approuver le programme d'activités 2015 de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon. Ce programme entre autres, continuera de porter le projet Lyon et Paul Bocuse, 50 ans d'excellence gastronomique, afin de positionner notre Métropole, comme la destination culinaire incontournable en Europe. Une subvention de 4,209 M€ pour l'exercice 2015, une subvention de 565 000 € destinée à des actions grand public sur le marché du tourisme et la signature de la convention 2015 passée entre la Métropole de Lyon et l'Office de tourisme intercommunal du Grand Lyon.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

. Dans le paragraphe de l'exposé des motifs "1) - Accueil des touristes", il convient de lire "388 722 visiteurs" au lieu de "3 887 272 visiteurs".

. Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "- malgré une baisse", il convient de lire :

"- malgré une baisse de fréquentation en 2014, le site Lyon-France.com, disponible en 7 langues, a encore dépassé les 2 millions de visites tandis que les visites sur le site monweekendalyon qui met en avant l'offre de loisirs dans l'agglomération comptabilise fin octobre 2014 environ 480 000 visites,"

au lieu de

"- malgré une baisse de fréquentation en 2014, le site Lyon-France.com, disponible en 7 langues, a encore dépassé les 2 millions de visites tandis que les visites sur le site monweekendalyon. Il met en avant l'offre de loisirs dans l'agglomération et comptabilise fin octobre 2014 environ 480 000 visites,"

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller VERGIAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'Office du tourisme de la Métropole, est un des acteurs les plus importants pour la promotion et le rayonnement de notre Métropole. Il participe entre autre à la communication autour des grandes actions du Grand Lyon, la Fête des Lumières, la biennale de la danse pour n'en citer que quelques-unes.

Ces actions de promotions à l'étranger attirent un nombre de plus en plus important de touristes dans notre Métropole (5 millions cette année) ce qui génère bien sûr, un chiffre d'affaires induit, en croissance régulière pour les hôteliers et les restaurateurs.

Ce secteur crée des emplois. A titre indicatif, rajoutons que l'Office reçoit à ses guichets plus de 600 000 visiteurs chaque année, soit + 8 % en 2014.

Vous avez compris que l'Office du tourisme agit pour notre Métropole comme un fabuleux représentant de commerce et le dynamisme de ses équipes est digne d'une start-up.

Le tourisme d'agrément est en croissance régulière. Après Paris et Nice, nous sommes devenus la troisième destination française et la deuxième destination pour les congrès (mais c'est un domaine extrêmement concurrencé en ce moment, et l'Office du tourisme est mis à forte contribution pour ce secteur).

La Métropole encaisse, auprès des professionnels de l'hébergement touristique, une taxe de séjour de 3,6 M€ et nous reversons à l'Office du tourisme une subvention de 4,8 M€. Mais cette année nous avons diminué cette subvention de 6 %, compte tenu des efforts budgétaires demandés aux directions de la Métropole en matière de fonctionnement.

Monsieur le Président, nous nous associons à votre politique de réduction systématique de la dépense publique. 6 % pour tous les services, peut être une bonne méthode, même si il est plus difficile de l'admettre pour les secteurs qui créent des emplois. On le comprend mieux si tout le monde est véritablement logé à la même enseigne. Et c'est là pour nous, notre questionnement. Nous ne sommes pas sûrs que cette réduction relevant d'une ligne établie soit appliquée de façon identique à tous, et surtout pour toutes les associations.

Monsieur le Président, notre question est la suivante : est-ce que vraiment tous les organismes bénéficiant de subventions de la Métropole voient leur subvention diminuer de 6 %, y compris les

associations de sports et de loisirs ? Les subventions que nous sommes appelés à voter aujourd'hui relèvent-elles du même effort ? Nous vous demandons de bien vouloir vous en assurer.

Ce questionnement est aussi l'objet de notre démarche quand nous avons voté le budget lors du dernier Conseil. Nous avions en effet, exprimé deux demandes :

- la possibilité à un groupe de nos élus de conduire des audits ponctuels sur des points particuliers et donc d'avoir accès aux documents nécessaires,

- la mise en place d'un groupe de travail constitué d'élus également pour assurer le suivi de la traçabilité des recettes supplémentaires du fait de la hausse fiscale.

Vous aviez répondu favorablement à ces deux demandes.

Notre démarche s'inscrit dans une logique de coopération transversale et la perspective de propositions. Notre expérience de terrain en tant qu'élus gestionnaires de communes est un atout à ne pas écarter. Aussi, les critères d'attribution des subventions et leur montant seront-ils un des premiers points sur lequel nous nous pencherons.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je suis d'accord avec vous pour que l'on regarde point par point l'évolution des subventions des uns et des autres. Vous vous apercevrez que sur la longue distance, l'Office du tourisme n'était pas le plus mal traité.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. Collomb, Galliano, Kimelfeld, Brumm, Mme Picot, MM. Guimet, Grivel, Mmes Bouzerda, Crespy, MM. Hamelin et Rudigoz n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Conseillère VARENNE.

**N° 2015-0145 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Convention 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance-

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0145. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, rappelons d'abord que la mission de l'ADERLY est de prospecter et d'accompagner la réalisation à Lyon et dans sa région de nouveaux investissements créateurs de valeurs et d'emplois.

Pendant cette année 2014 qui était l'anniversaire des 40 ans de l'agence, cette année aura été une très bonne année pour l'attractivité de Lyon puisque l'ADERLY aura accompagné 80 nouvelles entreprises dans leur implantation ou leur développement en région, pour un objectif de 60, représentant 1 922 emplois à trois ans. A comparer avec 77 projets en 2013 et 71 projets en 2012. C'est donc un nouveau record qui a été battu par rapport aux résultats des années précédentes. Les deux filières prioritaires que sont les sciences de la vie et les écotechnologies continuent de représenter la moitié des résultats, soit 45 % du nombre de projets d'investissement et 56 % du nombre d'emplois, à trois ans, créés. Quel est l'origine de ces projets ? En 2014,

60 % des projets concernent des entreprises françaises, 40 % des projets sont issus de capitaux étrangers. Notamment, Lyon a continué d'attirer en 2014, 5 projets d'origine américaine et autant d'origine allemande, ce qui confirme que ces deux pays sont en tête des pays investisseurs dans notre Métropole. On peut également noter la présence d'un investissement chinois et d'un investissement japonais, ces deux pays étant des marchés de prospection privilégiés pour Lyon. Pour ce qui concerne le budget qui vous est proposé, le budget total de l'ADERLY est de 6 989 000 €. La subvention de la Métropole pour 2015 est de 3 875 000 € dont 2 729 000 € au titre du financement qui était jusqu'à maintenant assuré par le Grand Lyon, en diminution de 2 % par rapport à 2014 et 1 145 000 € au titre du Conseil général, montant plafond arrêté dans le protocole financier. Sur la subvention de la Métropole 2015 de 3 875 000 €, 2 351 000 € seront affectés à l'ADERLY et 1 523 000 € à OnlyLyon. Avis favorable de la commission. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Vice-Président GALLIANO** : Pour le groupe Synergies-Avenir, je n'ai pas de grandes remarques à faire, ce sont plutôt quelques réflexions. Notre groupe est extrêmement favorable à cette action menée.

On a parlé du tourisme tout à l'heure. Le deuxième levier c'est l'ADERLY et OnlyLyon puisque les deux sont conjugués. Cela a été dit par monsieur le Président Lebuhotel, 2,3 M€ pour l'ADERLY et 1,5 M€ pour OnlyLyon. On se félicite des résultats dans une conjoncture qui n'est pas facile et je vous promets que, face à nos amis allemands et anglais, la France en bave pour attirer les entreprises étrangères. On est toujours à un bon niveau mais c'est de plus en plus difficile. Dans cette conjoncture mondiale et européenne pas facile, la Métropole tire son épingle du jeu. Les perspectives, comme monsieur le Président Lebuhotel l'a évoqué, ont été dépassées, ce qui est quand même une performance. Les prévisions étaient de 60 entreprises à faire venir et on en a fait venir 80, en créant presque 2 000 emplois, avec une forte ouverture étrangère, cela a été expliqué par monsieur le Président Lebuhotel avec quand même 40 % des entreprises qui s'installent qui sont d'origine étrangère. Pour finir sur ces entreprises, là aussi, on a les valeurs sûres, qui sont l'Union européenne et les Etats-Unis mais de plus en plus aussi on s'oriente sur les fameux BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du sud). Il faut le noter, on a dans la Métropole, le plus gros investissement chinois en France, Bluestar Silicones. On en a d'autres qui arrivent, notamment un brésilien. Vous voyez, on se tourne aussi vers les BRICS et les pays émergents.

On est très heureux aussi sur les orientations car, pour 2015, on prévoit un rééquilibrage entre approche sectorielle et approche pays, ce qui fait un bon mixte. Et, là aussi, c'est une grande nouvelle, c'est l'élargissement du territoire d'intervention de l'Agence au pôle métropolitain qui paraît être une zone, une dimension géographique beaucoup plus pertinente.

Pour terminer, OnlyLyon. OnlyLyon est peut-être moins connu, l'ADERLY vous connaissez tous mais OnlyLyon qu'est ce que c'est ? C'est une marque, notre marque de fabrique. Notre marque de la Métropole mais qui fait vraiment l'admiration de tout le monde. Le Président Gérard Collomb a mené, il y a quelques mois, une délégation à laquelle je participais, au Canada et aux Etats-Unis. Ils ont voulu une réunion ad'hoc pour expliquer comment on a réussi, sous une marque OnlyLyon, à fédérer tous les partenaires : les institutionnels, les milieux économiques et sociaux, les entreprises, l'aéroport, les universités, tout le monde va à l'étranger sous cette bannière OnlyLyon.

La cible d'OnlyLyon, c'est le voyageur qui fait plus de 4 voyages par an, soit pour le loisir, soit pour le tourisme, et c'est une stratégie ciblée autour de quelques Métropoles : Paris, Londres, Francfort, Milan, Genève, Dubai.

L'enjeu 2015, c'est bien sûr de continuer à capitaliser les nouveaux leviers de communication, tout ce que vous connaissez, du moins ce qui est à la mode : les réseaux sociaux, les campagnes digitales, l'accueil au Skyroom -si vous n'y êtes jamais allés, je vous le conseille, c'est fabuleux, ne serait-ce que par la vue sur Lyon et tous les projets de la Métropole-, la vente de produits dérivés.

Deuxièmement, je ne sais pas si vous le saviez mais nous avons 18 000 ambassadeurs de la Métropole dans le monde entier et ce sont tous, soit des apporteurs d'affaires, soit des apporteurs de tourisme, en un mot ce sont nos ambassadeurs et donc il y a une animation très importante de ces ambassadeurs.

Enfin, la prévision, c'est de demander 10 % sur les retombées de presse nationales et internationales tout en développant, et c'est déjà très avancé, le partenariat avec les entreprises. Voilà un peu la communication que mon groupe m'a demandé de faire pour dire que le travail est bien fait, il y a de bons résultats, et l'évolution stratégique de l'ADERLY et de OnlyLyon nous paraît à nous, groupe Synergies-Avenir, très satisfaisante.

Merci de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés.

**Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN** : Monsieur le Président et chers collègues, le vote de la convention 2015 avec l'ADERLY et l'attribution d'une subvention sont l'occasion de saluer l'excellent travail effectué par cette agence malgré la faible attractivité internationale de la France mais aussi de s'interroger sur la réparation de la compétence économique entre les collectivités et sur l'efficacité de nos politiques.

La Métropole a repris l'action économique de la Communauté urbaine et vous nous présentez aujourd'hui le bilan et le programme de ce qu'on pourrait appeler "le bras armé de cette politique". Vous n'êtes pas sans ignorer, monsieur le Président, que se discute actuellement devant le Parlement le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République qui vise à conférer la compétence économique de manière quasi exclusive à la Région.

Vous avez d'ailleurs présenté un amendement au Sénat pour, je vous cite : "imaginer une coopération entre, d'une part, les Métropoles et les Régions et, d'autre part, les territoires qui se trouvent hors de la sphère d'influence des Métropoles". Si vous me permettez d'être plus claire, faire de la Région un simple coordonnateur des politiques menées par les collectivités infra-locales.

Votre amendement a été rejeté mais, pour que l'on ne pense pas que ce fut un acte politique, je précise que c'est le Gouvernement qui l'a retoqué. Cette vision gouvernementale, si nous la comprenons bien, a pour objet de rationaliser les politiques sur un même territoire, de réduire les structures et donc de diminuer les coûts des dépenses publiques d'intervention. Il poursuit donc la même logique que la vôtre lorsque vous avez proposé la création de la Métropole.

Nous allons donc devoir restructurer notre politique de développement économique en fonction de cette compétence régionale

et la fondre dans la politique choisie par la Région. La question est particulièrement opportune. Quand on constate les difficultés de gouvernance et de financement que rencontre Erai, la structure de la Région Rhône-Alpes, l'Auvergne a elle aussi sa propre agence régionale de développement, ce sera une autre structure à intégrer.

Nous souhaiterions donc savoir quelle est votre réflexion dans ce domaine. Avez-vous préparé cette évolution et demandé conjointement avec votre collègue, le Président de la Région Rhône-Alpes, aux structures économiques du territoire d'amorcer une réflexion sur le rapprochement de leurs activités, avant d'envisager un rapprochement de leur structure ? Nous aurons du mal à entendre que, pour lancer ce travail, il faut attendre le vote de la loi NOTRE. On nous dira ensuite qu'il faut attendre le résultat des élections régionales, puis qu'il faut attendre le vote du budget de la Région, puis attendre le vote de ses orientations économiques et, comme d'habitude, un matin, nous trouverons votre proposition toute ficelée sur un coin de table que même le Vice-Président aura découvert la veille, par un envoi de mail à une heure tardive. On nous redira alors, comme d'habitude, que l'on n'a plus le temps de discuter car les délais d'adoption sont contraints !

Un peu d'anticipation et de travail collaboratif sur un sujet aussi important nous semblent nécessaires. Nous souhaiterions donc une séance spéciale de la commission compétente pour traiter de ce sujet. Je vous remercie, monsieur le Président, de l'attention que vous porterez à notre demande.

**M. LE PRÉSIDENT :** Quelques mots pour dire que je n'ai pas exactement compris quelle était votre position, pour savoir, si vous, votre groupe voulait transférer l'ensemble des compétences à la Région, ou si vous souhaitiez une articulation avec la Métropole. Donc vous pouvez nous le dire et puis, surtout, nous le faire savoir par les amendements éventuels que vos parlementaires pourraient développer à l'occasion de l'examen de la loi NOTRE.

Pour ce qui me concerne, avec les Présidents des grandes Métropoles, ils sont de toute sensibilité et nous avons une position assez claire qui, au Sénat, s'est affirmée au cours des dernières séances. S'il est vrai qu'au départ, le texte du Sénat était un texte dans lequel, je dois dire, le développement économique pour les grandes agglomérations n'était plus une compétence fondamentale, il y a eu un accord relativement vaste pour dire qu'évidemment, elles ne pouvaient pas se désintéresser de ce qui se passait sur leur territoire. Que lorsque l'on créait un certain nombre de grandes régions, ces grandes régions étaient si vastes que, par exemple, aller de l'Aquitaine au Poitou-Charentes, on ne pouvait pas avoir l'œil à ce qui émergeait en matière économique dans chacune des agglomérations. Donc nous avons trouvé un système d'articulation entre faire naître l'émergeant, les starts-up, ce qui est en train de naître dans les agglomérations, dans les Métropoles et puis faire en sorte que les régions puissent diffuser dans l'ensemble du territoire. C'est, je crois, la loi qui va sortir de l'examen de la loi NOTRE.

D'ailleurs quelques-uns de vos collègues ne s'y trompent pas puisque, par exemple, monsieur Gaël Perdriau qui est, je crois, un peu de la même sensibilité que la vôtre, trouve que le développement économique de l'agglomération lyonnaise est si favorable qu'il veut être dans cette attraction et qu'il nous a demandé, par exemple, puisqu'on parlait de l'ADERLY, de ne plus faire partie de l'Agence de développement de la Loire mais de venir adhérer à l'ADERLY, ce qui va être fait dans les prochains temps.

Voilà, merci beaucoup et donc je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité, MM. Collomb, Kimelfeld et Mme Dognin-Sauze n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) et M. Galliano n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

---

**N° 2015-0162 - proximité, environnement et agriculture** - Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**N° 2015-0163 - proximité, environnement et agriculture** - Comité d'orientation agricole (COA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**N° 2015-0164 - proximité, environnement et agriculture** - Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**N° 2015-0165 - proximité, environnement et agriculture** - Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) / Commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**N° 2015-0166 - proximité, environnement et agriculture** - Quincieux - Commission intercommunale d'aménagement foncier sur les Communes de Les Chères, Quincieux et Ambérieux d'Azergues dans le cadre de la réalisation du barreau autoroutier A466(A6/A46 nord) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**N° 2015-0167 - proximité, environnement et agriculture** - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller Barge a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0162 à 2014-0167. Monsieur Barge, vous avez la parole.

**M. le Conseiller BARGE, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. J'ai plutôt envie de vous présenter -sinon, je vais me répéter six fois pratiquement- les six dossiers. Il s'agit de six commissions qu'on reprend ou qu'on intègre, suite à la création de la Métropole. Il s'agit des délibérations numéros 2015-0162 à 2015-0167. Donc il y a un avis favorable de la commission, pour qu'on joue pleinement notre rôle dans toutes ces commissions et que, derrière, après avoir approuvé la création et la reprise de ces commissions, il y a des désignations à effectuer mais je vous laisse le soin de le faire après. Je présente les six d'un coup, autrement je vais me répéter.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Donc nous avons à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la commission départementale de l'orientation et de l'agriculture (CDOA).

Je vous propose comme titulaire monsieur Lucien Barge et comme suppléant monsieur Bruno Charles.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller BARGE.

---

**N° 2015-0163 -proximité, environnement et agriculture** - Comité d'orientation agricole (COA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT :** Nous passons maintenant au Comité d'orientation agricole (COA). La Métropole dispose de 5 représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Lucien Barge
- M. Claude Vial
- M. Thierry Butin
- M. Bruno Charles
- M. Pierre Gouverneyre.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller BARGE.

---

**N° 2015-0164 - proximité, environnement et agriculture** - Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT :** La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR). Je vous propose la candidature de monsieur Bruno Charles.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller BARGE.

---

**N° 2015-0165 - proximité, environnement et agriculture** - Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)/Commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT :** Nous allons passer maintenant à la désignation pour la commission départementale de la consommation des espaces agricole (CDCEA) et de la commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF).

Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire. Je vous propose la candidature de monsieur Lucien Barge.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller BARGE.

**N° 2015-0166 - proximité, environnement et agriculture** - Quincieux - Commission intercommunale d'aménagement foncier sur les Communes de Les Chères, Quincieux et Ambérieux d'Azergues dans le cadre de la réalisation du barreau autoroutier A466(A6/A46 nord) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) sur les communes de Les Chères, Quincieux et Ambérieux d'Azergues dans le cadre de la réalisation du barreau autoroutier A466 (A6/A46 nord).

Je vous propose comme titulaire, de monsieur Pascal David et, comme suppléant, de monsieur Lucien Barge.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller BARGE.

**N° 2015-0167 - proximité, environnement et agriculture** - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) compte 6 formations spécialisées :

- formation spécialisée "Nature",
- formation spécialisée "Sites et paysages",
- formation spécialisée "Publicité",
- formation spécialisée "Unités touristiques nouvelles",
- formation spécialisée "Carrières",
- formation spécialisée "Faune sauvage captive".

La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de chacune de ces formations spécialisées.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose les candidatures suivantes :

* Formation spécialisée Nature	<i>Titulaire :</i> - M. Charles Bruno	<i>Suppléant :</i> - M. Barge Lucien
* Formation spécialisée Sites et paysages	<i>Titulaire :</i> - M. Charles Bruno	<i>Suppléant :</i> - M. Barge Lucien
* Formation spécialisée Publicité	<i>Titulaire :</i> - M. Charles Bruno	<i>Suppléant :</i> - M. Barge Lucien
* Formation spécialisée Unités touristiques nouvelles	<i>Titulaire :</i> - M. Charles Bruno	<i>Suppléant :</i> - M. Barge Lucien
* Formation spécialisée Carrières	<i>Titulaire :</i> - M. Barge Lucien	<i>Suppléant :</i> - M. Charles Bruno
* Formation spécialisée Faune sauvage captive	<i>Titulaire :</i> - M. Charles Bruno	<i>Suppléant :</i> - M. Barge Lucien

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller BARGE.

**N° 2015-0169 - proximité, environnement et agriculture - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Energies sans frontières pour le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement des villages de Talong et Houana, province de Khammouane au Laos - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -**

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0169. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport numéro 2015-0169 concerne le Fonds de solidarité eau pour l'attribution d'une subvention pour l'accès à l'eau et à l'assainissement au Laos.

**M. LE PRESIDENT** : J'ai une demande d'intervention du groupe Front national.

**M. le Conseiller BOUDOT** : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, cette proposition de subvention de la Métropole à Energies sans frontières pour aider une province du Laos pose un problème plus vaste et de principe, celui des compétences et des attributions de notre collectivité métropolitaine. Ces 38 000 € que vous allez voter pour le Laos ne vont-ils pas manquer à nos compatriotes pour les aides handicapés, petite enfance, les plus fragiles de nous tous, les collègues, etc.

En d'autres termes, monsieur le Président, le mandat que vous avez reçu des Lyonnais et des Grands Lyonnais après, certes, quelques combinaisons politiciennes, vous autorisent-ils à dépenser cet argent en dehors des compétences raisonnables de notre collectivité ? A la fin du mois de janvier 2013, votre ami Jean-Marc Ayrault, alors Premier ministre de la France, avait prévenu : "Il faut retirer la clause de compétence générale aux Départements et aux Régions". 11 mois plus tard, il faisait exactement l'inverse dans sa loi du 19 décembre 2013 qui rétablissait la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions. Les barons socialistes des Départements et des Régions étaient peut-être passés par là et les bonnes intentions du début d'année s'étaient traduites par les renoncements habituels.

Avec la création de votre Métropole, vous avez récupéré cette coutume de l'aide internationale alors que vous n'en n'avez plus les moyens, à part peut-être augmenter toujours les impôts et toujours accroître la dette. Avec la disparition du Grand Lyon, la Métropole est devenue une collectivité de redistribution sociale et elle a perdu sa vocation d'équipements et d'investissements.

La décentralisation anarchique que nous vivons aujourd'hui et la pratique de vos exécutifs conduit les collectivités à multiplier les domaines d'intervention au mépris des aides si importantes qu'elles doivent à nos compatriotes les plus fragiles.

Aider le Laos et les autres pays en difficulté du monde c'est bien mais c'est, à mon avis, le rôle de l'Etat qui doit engager des politiques de coopération internationale fortes suivant sa capacité de financement et ses intérêts géostratégiques. Ce n'est pas à la Métropole de Lyon de gérer ces dossiers, je le rappelle, elle doit se concentrer sur sa population qui aujourd'hui est aussi en grave difficulté.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupe Front national ;

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

**N° 2015-0172 - proximité, environnement et agriculture - Bron - Chantiers jeunes Ville Vie Vacances - Accueil des jeunes au parc de Parilly - Convention avec la Ville - 2015/2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -**

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0172. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : La commission a émis un avis favorable pour cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Parti radical de gauche.

**M. le Conseiller AGGOUN** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets le rapport aux voix

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller AGGOUN.

**N° 2015-0173 - proximité, environnement et agriculture - Accueil des jeunes en situation de handicap pour la réalisation de travaux - Parc de Parilly - Convention avec l'Institut médico-éducatif (IME) Jean-Jacques Rousseau de Vénissieux - 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -**

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0173. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : La commission a également émis un avis favorable pour cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président, chers collègues, cette convention portant sur la pratique d'activités des élèves de l'IME Jean-Jacques Rousseau pourrait paraître anodine puisqu'il s'agit de l'accueil de jeunes déficients intellectuels légers autorisés à réaliser des travaux dans un espace public. Son caractère gratuit pourrait faire croire à une forme d'activité occupationnelle. Il n'en est rien. Il faut bien comprendre que derrière cela, il y a un objectif majeur vers l'inclusion sociale sur la base d'activités qui font l'objet d'une préparation et s'inscrivent dans un cursus pédagogique en lien avec l'accompagnement professionnel tout au long de la vie, en lien aussi avec les formations dites de reconnaissance des savoir-faire professionnels dont la finalité vient s'inscrire dans les conventions avec la SEPR et bientôt avec l'AFPA.

Pour cette raison, cette délibération nous permet de poser, encore une fois, un peu les enjeux des responsabilités nouvelles de la Métropole. Pour mémoire, l'OVE est une fondation reconnue d'utilité publique depuis décembre 2013. L'association initiale a été créée en 1945 sous l'égide d'Yves Farge alors commissaire de la République pour la Région pour prendre en charge les enfants victimes de la guerre. Aujourd'hui, fidèle à sa mission de lutte contre l'exclusion, l'OVE gère un dispositif d'une soixantaine d'établissements de services sociaux et médico-sociaux pour personnes en situation de handicap ou de grande difficulté, adultes, adolescents et enfants.

L'action dont il est question a intégré les nouvelles règles européennes dans le domaine de l'emploi des jeunes en situation de handicap, règles qui conduisent à inventer de nouveaux modes d'accompagnement dans le cadre d'une confrontation en milieu de travail ordinaire. La contribution de la Métropole nous conduit bien au-delà du simple accueil des jeunes de l'IME, elle nous renvoie à la responsabilité d'accompagner le secteur de l'accueil de l'enfance en situation de handicap. Un secteur qui, selon l'avis des professionnels, offre une gamme de réponse diversifiée sur le territoire, ce qui ne doit pas interdire, et c'est aussi le point de vue des familles concernées, de poursuivre les efforts pour l'adaptation des réponses.

Nous pouvons nous inspirer pour cela des conclusions du rapport du commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe qui a été publié le 17 février dernier. Après avoir salué les progrès enregistrés avec la création des MDPH qui assurent l'orientation individualisée vers les établissements. Il constate aussi, je cite "l'inadaptation des outils d'évaluation des besoins des personnes handicapées et les importants retards pris dans le traitement des dossiers". La Métropole devra accompagner les acteurs de ce secteur dans les orientations et les évolutions en cours, notamment dans ce qu'il est convenu d'appeler la désinstitutionnalisation. Une dénomination qui comprend tout ce qui permet de sortir de la stigmatisation des publics concernés, notamment par l'insertion des établissements dans la cité accompagnés par l'ensemble des mesures qui favorisent l'accessibilité.

Avant de conclure, permettez-moi un rappel. Par délibération, nous avons voté le 15 décembre dernier la convention relative aux modalités d'exercice du transport des élèves handicapés. Nous insistons alors, excusez-moi cette autocitation, sur la nécessité lors des appels d'offres pour des services rendus à un public vulnérable de prévoir des critères spécifiques de

qualité, notamment pour l'encadrement et le suivi du personnel intervenant, les conventions de travail, les conventions collectives et de noter la qualité au même niveau que le prix. Or, *Le Progrès* de ce jour nous informe que l'entreprise Vortex qui assure ce service est verbalisée par l'Inspection du travail pour travail dissimulé, et qu'elle avait déjà fait l'objet d'un constat de fraude dressé par le Conseil général en 2014.

Oui, la Métropole est attendue dans tous ces domaines qui, vous en conviendrez avec moi, doivent encore être explorés avec détermination.

Merci de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

---

**N° 2015-0174 - proximité, environnement et agriculture** - Préservation et mise en valeur de la trame verte - Projets nature, jardins et soutien aux agriculteurs - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0174. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération un peu technique d'individualisation d'autorisation de programme sur trois politiques qui concernent la trame verte, tout à la fois les projets natures, le PSADER-PENAP et la politique de création de jardins partagés.

C'est une délibération qui porte sur des montants assez modestes : 150 000 € sur les jardins et les sentiers nature et 50 000 € sur le PSADER-PENAP. Je précise que nous aurons à revenir sur ces sujets, ces délibérations de fond, dans les mois prochains où nous aurons l'occasion d'avoir des débats un peu plus sur le fond de chacun de ces dossiers. Je répondrai, s'il le faut, aux interventions qui vont avoir lieu.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GILLET** : Monsieur le Président, dans ce rapport, un paragraphe est plus particulièrement consacré aux projets natures dont le groupe est fortement sensibilisé et impliqué par ce sujet car deux opérations nous concernent plus directement : celui des ruisseaux de Serres et des Planches pour les Communes de Charbonnières les Bains, Dardilly et Ecully et celui d'Yzeron Aval pour les Communes de la Mulatière, Oullins et Sainte Foy lès Lyon.

Ces projets nature, jusqu'au 31 décembre 2014, étaient gérés par le Conseil général, via sa politique de préservation des espaces naturels sensibles et par le Grand Lyon dans le cadre de sa politique de préservation et de mise en valeur de la trame verte.

Les objectifs de ces projets natures sont multiples mais 4 grandes orientations peuvent être mises en exergue : la sensibilisation en milieu naturel, via l'éducation à l'environnement et à l'accueil de différents publics, la mise en valeur de ces espaces par une meilleure information et une sécurisation des sentiers les traversant, la gestion foncière, forestière et aquatique des espaces, la protection et le développement de la biodiversité et de la lutte contre la propagation des plantes invasives.

Nous sommes très favorables à ces projets qui promettent à nos communes de sensibiliser nos jeunes concitoyens aux milieux naturels et à son respect. Ces espaces naturels restent les derniers poumons de nos communes péri-urbaines. Le financement de ces projets était réparti entre le Conseil général à hauteur de 40 % et le Grand Lyon à hauteur de 60 %.

Monsieur le Président, notre question est simple avec la Métropole. Les projets lancés vont jusqu'en 2016, voire 2017. Seront-ils financés jusqu'à leur terme et le seront-ils à 100 % ?

Nous aimerions aborder rapidement deux sujets en rapport direct avec ce thème : les espaces naturels sensibles et les brigades vertes, les ENS. Le classement au type des espaces naturels sensibles du Département ouvrirait un droit à subvention lors des acquisitions par les Communes à hauteur de 50 %. C'était la délibération du Conseil général du 25 juin 2004. Là encore, notre question est simple, monsieur le Président : la Métropole subventionne-t-elle des acquisitions classées ENS et à quelle hauteur ?

Enfin, les brigades vertes mises en place par le Conseil général sous l'égide de monsieur Gilles Lavache, alors Conseiller général, remplissent deux fonctions importantes. Premièrement, elles permettent d'entretenir des espaces verts indispensables à nos communes pour un mieux vivre ensemble et pour apporter de l'humain à l'urbain, comme vous le dites souvent, mais surtout ces brigades vertes sont un excellent vecteur d'insertion professionnelle et sociale pour des personnes en grande difficulté. Là encore, le fonctionnement de ces brigades vertes était à 80 % financé par le Conseil général. La Métropole est là, quid des brigades vertes ?

Monsieur le Président, nos questions sont légitimes. Connaissant votre grand intérêt pour l'écologie, nous sommes presque sûrs que vous répondrez de manière positive à nos interrogations. Nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. De manière précise et point par point, nous vous répondrons dans les prochaines séances. Merci en tout cas de votre intérêt également pour l'écologie.

Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;  
- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2015-0175 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Assemblée générale de l'Opéra national de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0175. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur :** Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération doit permettre à la Métropole de se substituer à la Communauté urbaine au sein de l'Assemblée générale de l'Opéra de Lyon. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Opéra national de Lyon. Je vous propose la candidature de Mme Myriam Picot.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2015-0176 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Conseil d'administration de la régie personnalisée des Nuits de Fourvière - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0176. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, donc ce projet de délibération propose également une nouvelle désignation de représentants, cette fois pour les Nuits de Fourvière.

Le Festival des Nuits de Fourvière est administré sous la forme d'une régie personnalisée créée par le Département en 2005. Conformément à la loi DE modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM), c'est désormais la Métropole qui doit en assurer la tutelle au titre des événements culturels métropolitains.

Comme le Conseil général précédemment, la Métropole bénéficie de 9 membres titulaires au Conseil d'administration et donc autant de suppléants.

Nous devons délibérer dans quelque temps, dans une séance prochaine, sur les conditions et les objectifs de notre subvention à la régie, conformément au protocole financier avec le Conseil général. Mais je me réjouis déjà que la Métropole assume désormais la responsabilité de ce beau festival qui fait coexister toutes les disciplines de l'art vivant, en complémentarité avec les autres grands événements métropolitains que sont les Biennales, le Festival Lumière et les Journées Européennes du Patrimoine.

C'est un beau symbole pour l'édition 2015, puisque nous fêterons la 70<sup>ème</sup> édition d'un événement qui attirait, l'année dernière, 142 000 spectateurs, avec 58 spectacles et productions, 127 représentations, dans le cadre enchanteur de Fourvière que le festival met pleinement en valeur.

Avis favorable de la commission sur ce projet de délibération.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. J'ai une intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON :** Monsieur le Président, merci. Comme l'a indiqué madame Picot, dans le cadre de cette délibération, seront désignés des représentants de la Métropole, au conseil d'administration de la régie personnalisée des Nuits de Fourvière.

En ce début de la Métropole de Lyon, nous voulions revenir, un petit peu, sur les enjeux des Nuits de Fourvière. Ce festival impulsé par Jean-Jacques Pignard, Vice-Président du Conseil général du Rhône et l'impact de ce festival n'est plus à démontrer. L'an dernier, comme l'a rappelé madame Picot, il a accueilli près de 140 000 spectateurs. Il contribue ainsi au rayonnement de notre territoire, bien au-delà des limites de notre Métropole et même de notre Région.

A Lyon, mais dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement cette fois, nous avons eu la chance d'avoir un autre établissement culturel qui, lui aussi, fait rayonner notre Métropole, je veux parler de la halle Tony Garnier.

L'an dernier, cet établissement culturel et événementiel a accueilli près de 600 000 spectateurs et visiteurs. La complémentarité d'activités est évidente. Elle est complétée par une complémentarité temporelle. En effet, la halle Tony Garnier n'accueille pas de spectacles ou d'événements entre fin juin et début septembre, période où les Nuits de Fourvière illuminent Lyon. Aussi, les élus UDI et apparentés souhaitent donc que soit rapidement étudié un rapprochement entre les établissements halle Tony Garnier et Nuits de Fourvière. Il y a là comme évoqué, une réelle complémentarité et la possibilité de faire de la Métropole une étape internationale incontournable aussi bien sur le plan culturel qu'événementiel.

Au-delà, ce nouvel établissement pourra également prendre en charge, le développement sur la scène culturelle et événementielle du stade de Gerland qui va prochainement être délaissé par l'Olympique lyonnais (OL), cette activité étant complémentaire de la vocation sportive de cette enceinte.

Je sais que vous avez à cœur, monsieur le Président, de défendre le rayonnement culturel de notre Métropole. Alors, donnons-nous les moyens de le faire rayonner jusqu'au bout de la nuit !

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT :** La Métropole dispose de 9 représentants titulaires et 9 représentants suppléants au sein du Conseil d'administration de la Régie personnalisée des Nuits de Fourvière. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
1 - Mme Picot Myriam	1 - M. Blachier Romain
2 - Mme Peillon Sarah	2 - M. Sturla Jérôme
3 - Mme Bouzerda Fouziya	3 - M. Da Passano Jean-Luc
4 - M. Bousson Denis	4 - M. Denis Michel
5 - M. Rudigoz Thomas	5 - Mme Iehl Corinne
6 - M. Hamelin Emmanuel	6 - M. Barret Guy
7 - Mme Pouzergue Clotilde	7 - Mme Maurice Martine
8 - M. Passi Martial	8 - M. Vincent Max
9 - M. Chabrier Loïc	9 - M. Devinaz Gilbert-Luc

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

**N° 2015-0177 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction éducation -

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Vice-Présidente Guillemot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0177. Madame Guillemot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT, rapporteur :** En ce qui concerne les conseils d'administration des établissements publics locaux donc les collèges en raison des décrets d'application de la loi du 8 juillet 2013 sur les collèges publics, il y a maintenant 2 suppléants et 2 titulaires mais, par contre, sur les collèges privés, on est resté à un titulaire et un suppléant.

**M. LE PRESIDENT :** Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT :** Donc vous avez la liste sur vos pupitres. Je vous précise que, compte tenu des élections à Vénissieux, j'ai proposé de reporter les désignations évidemment concernant les collèges publics et le collège privé de Vénissieux. Je vous propose les candidatures suivantes :

*(VOIR tableaux pages suivantes).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT.

---

**N° 2015-0179 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lecture publique - Délégation de gestion du service de la Médiathèque départementale du Rhône - Convention entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône - Années 2015 et 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction culture et sports -

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0179. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe UMP.

**Mme la Conseillère NACHURY :** Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous est proposé de conventionner avec le nouveau Rhône pour la gestion de la compétence lecture publique sur le territoire de la Métropole de Lyon. La médiathèque départementale du Rhône poursuivra donc sa mission de suivi, d'accompagnement et d'ingénierie auprès des 39 bibliothèques et médiathèques du réseau de lecture publique située sur le territoire de l'agglomération lyonnaise. La Métropole n'a pu mettre en place son propre schéma de lecture publique, c'est bien normal, et le service nécessaire, la convention est donc une bonne solution mais pour un an, pour deux ans. Cela pose donc la question plus générale de l'autonomie et de la gouvernance de cette collectivité territoriale à statut particulier qu'est, depuis ce 1er janvier, la Métropole de Lyon.

Il y a la liste légale des compétences laissées au niveau commun donc du département Rhône, service départemental et métropolitain d'incendie et de secours, archives départementales. Il y a aussi la liste des structures individualisées qui exerceront pour les deux collectivités IDEF, ADIL... On ajoute et on ajoutera encore ces conventions dont nous avons ici un exemple. Est-ce transitoire et pour quelle durée ? Monsieur le Président, il nous faut connaître la gouvernance, penser pour la Métropole. On ne peut se contenter d'une succession d'organisation ponctuelle. Vous m'accorderez, monsieur le Président, mes chers collègues que si le but assigné à cette nouvelle collectivité, une action publique plus lisible, plus efficace et moins coûteuse, impose une vision globale et cohérente de l'organisation et des structures. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Sachez que nous partageons votre réflexion. Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2015-0180 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique métropolitaine - Ecole de management de Lyon (EMLYON) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2014-2015 de la chaire services publics - Pôle transformation et régulation - Direction prospective et dialogue public -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Conseiller Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0180. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DESBOS, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération qui concerne une subvention pour le programme d'actions 2014-2015 de la chaire services publics de l'Ecole de management de Lyon. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Front national ;

- contre : néant ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller DESBOS.

Tableau du projet de délibération n° 2015-0177

Collèges publics	Commune	Titulaires	Suppléants
<b>Théodore Monod</b>	Bron	- Longueval Jean-Michel - Pietka Françoise	- Guillemot Annie - Compan Yann
<b>Joliot Curie</b>	Bron	- Longueval Jean-Michel - Pietka Françoise	- Guillemot Annie - Compan Yann
<b>Pablo Picasso</b>	Bron	- Longueval Jean-Michel - Pietka Françoise	- Guillemot Annie - Compan Yann
<b>Charles Sénard</b>	Caluire et Cuire	- Petit Gaël - Desbos Eric	- Crespy Chantal - Basdereff Irène
<b>André Lassagne</b>	Caluire et Cuire	- Desbos Eric - Basdereff Irène	- Crespy Chantal - Cochet Philippe
<b>Jean-Philippe Rameau</b>	Champagne au Mont d'Or	- Diamantidis Pierre - Desbos Eric	- - Berthilier Damien
<b>Léonard de Vinci</b>	Chassieu	- Sellès Jean-Jacques - Desbos Eric	- Barge Lucien - Pietka Françoise
<b>René Cassin</b>	Corbas	- Butin Thierry - Laurent Murielle	- Berthilier Damien -
<b>Jean Rostand</b>	Craponne	- Galliano Alain - Moretton Bernard	- Desbos Eric - Berthilier Damien
<b>Maryse Bastié</b>	Décines Charpieu	- Rabehi Mohamed - Desbos Eric	- Fautra Laurence - Sturla Jérôme
<b>Georges Brassens</b>	Décines Charpieu	- Rabehi Mohamed - Desbos Eric	- Fautra Laurence - Sturla Jérôme
<b>Laurent Mourguet</b>	Ecully	- Gardon-Chemain Agnès - Desbos Eric	- - Berthilier Damien
<b>Frédéric Mistral</b>	Feyzin	- Laurent Murielle - Butin Thierry	- Desbos Eric - Berthilier Damien
<b>Jean de Tournes</b>	Fontaines Sur Saône	- Pouzol Thierry - Poulain Virginie	- Desbos Eric - Berthilier Damien
<b>Christiane Bernardin</b>	Francheville	- Rantonnet Michel - Desbos Eric	- Charmot Pascal - Berthilier Damien
<b>Lucie Aubrac</b>	Givors	- Passi Martial - Jannot Brigitte	- Desbos Eric - Berthilier Damien
<b>De Bans</b>	Givors	- Passi Martial - Jannot Brigitte	- Desbos Eric - Berthilier Damien
<b>Émile Malfroy</b>	Grigny	- Odo Xavier - Jannot Brigitte	- Berthilier Damien - Desbos Eric
<b>Daisy Georges Martin</b>	Irigny	- Da Passano Jean-Luc - Desbos Eric	- -
<b>La Tourette</b>	Lyon 1er	- Perrin-Gilbert Nathalie - Kimelfeld David	- Baume Emeline - Desbos Eric

<b>Ampère</b>	Lyon 2°	- Bernard Roland - Desbos Eric	- Kimelfeld David - De Lavernée Inès
<b>Jean Monnet</b>	Lyon 2°	- Desbos Eric - De Lavernée Inès	- Bernard Roland -
<b>Raoul Dufy</b>	Lyon 3°	- Philip Thierry - Bouzerda Fouziya	- Brugnera Anne - Cochet Pascale
<b>Molière</b>	Lyon 3°	- Brugnera Anne - Cochet Pascale	- Philip Thierry - Desbos Eric
<b>Lacassagne</b>	Lyon 3°	- Brugnera Anne - Kepenekian Georges	- Philip Thierry - Berra Nora
<b>Gilbert Dru</b>	Lyon 3°	- Brugnera Anne - Vesco Gilles	- Piantoni Ludivine -
<b>Professeur Dargent</b>	Lyon 3°	- Cochet Pascale - Vesco Gilles	- Hémon Pierre -
<b>Clément Marot</b>	Lyon 4°	- Kimelfeld David - Varenne Virginie	- Hamelin Emmanuel - Perrin-Gilbert Nathalie
<b>Saint-Exupery</b>	Lyon 4°	- Kimelfeld David - Dercamp Christophe	- Hamelin Emmanuel -
<b>Jean Charcot</b>	Lyon 5°	- Rudigoz Thomas - Gailliout Béatrice	- Havard Michel - Hobert Gilda
<b>Les Batières</b>	Lyon 5°	- Rudigoz Thomas - Gailliout Béatrice	- Havard Michel - Artigny Bertrand
<b>Jean Moulin</b>	Lyon 5°	- Rudigoz Thomas - Gailliout Béatrice	- Artigny Bertrand - Hobert Gilda
<b>Vendôme</b>	Lyon 6°	- Croizier Laurence - Desbos Eric	- Nachury Dominique - Berthilier Damien
<b>Bellecombe</b>	Lyon 6°	- Nachury Dominique - Desbos Eric	- Blache Pascal - Berthilier Damien
<b>Georges Clemenceau</b>	Lyon 7°	- Blachier Romain - Peillon Sarah	- Brumm Richard - Iehl Corinne
<b>Gabriel Rosset</b>	Lyon 7°	- Desbos Eric - Geourjon Christophe	- Picot Myriam - Peillon Sarah
<b>International</b>	Lyon 7°	- Desbos Eric - Picot Myriam	- Charles Bruno - Blachier Romain
<b>Victor Grignard</b>	Lyon 8°	- Coulon Christian - Le Faou Michel	- Desbos Eric - Guillard Stéphane
<b>Henri Longchambon</b>	Lyon 8°	- Runel Sandrine - Guillard Stéphane	- Coulon Christian - Desbos Eric
<b>Jean Mermoz</b>	Lyon 8°	- Runel Sandrine - Guillard Stéphane	- Desbos Eric - Berthilier Damien
<b>Jean de Verrazane</b>	Lyon 9°	- Sannino Ronald - Frih Sandrine	- Claisse Gérard - Dognin-Sauze Karine

<b>Victor Schoelcher</b>	Lyon 9°	- Sannino Ronald - Frih Sandrine	- Diamantidis Pierre - Dognin-Sauze Karine
<b>Jean Perrin</b>	Lyon 9°	- Sannino Ronald - Claisse Gérard	- Frih Sandrine - Dognin-Sauze Karine
<b>Les Servièrès</b>	Meyzieu	- Beautemps Joëlle - Desbos Eric	- Quiniou Christophe - Sturla Jérôme
<b>Évariste Galois</b>	Meyzieu	- Quiniou Christophe - Desbos Eric	- Beautemps Joëlle - Sturla Jérôme
<b>Olivier de Serres</b>	Meyzieu	- Quiniou Christophe - Desbos Eric	- Beautemps Joëlle - Sturla Jérôme
<b>Martin Luther King</b>	Mions	- Cohen Claude - Pietka Françoise	- - Desbos Eric
<b>Jean Renoir</b>	Neuville sur Saône	- Roche Arthur - Desbos Eric	- - Suchet Gilbert
<b>Pierre Brossolette</b>	Oullins	- Pouzergue Clotilde - Desbos Eric	- Buffet François-Noël - Jannot Brigitte
<b>La Clavelière</b>	Oullins	- Pouzergue Clotilde - Desbos Eric	- Buffet François-Noël - Lavache Gilles
<b>Marcel Pagnol</b>	Pierre Bénite	- Moroge Jérôme - Desbos Eric	- - Jannot Brigitte
<b>Maria Casarès</b>	Rillieux la Pape	- Leclerc Claudette - Berthilier Damien	- Vincendet Alexandre - Cachard Marc
<b>Paul Émile Victor</b>	Rillieux la Pape	- Vincendet Alexandre - Berthilier Damien	- Leclerc Claudette - Cachard Marc
<b>Alain</b>	Saint Fons	- Frier Nathalie - Denis Michel	- Crimier Roland - Desbos Eric
<b>Le Plan du Loup</b>	Sainte Foy lès Lyon	- Sarselli Véronique - Desbos Eric	- Gillet Bernard -
<b>Paul D'Aubarède</b>	Saint Genis Laval	- Crimier Roland - Millet Marylène	- Berthilier Damien -
<b>Jean Giono</b>	Saint Genis Laval	- Crimier Roland - Millet Marylène	- - Berthilier Damien
<b>Colette</b>	Saint Priest	- Laval Catherine - Desbos Eric	- Corsale Doriane - David Martine
<b>Gérard Philipe</b>	Saint Priest	- Desbos Eric - Fromain Eric	- Laval Catherine - Gascon Gilles
<b>Boris Vian</b>	Saint Priest	- Desbos Eric - Corsale Doriane	- Fromain Eric - Gascon Gilles
<b>J.J. Rousseau</b>	Tassin la Demi Lune	- De Malliard Alice - Desbos Eric	- Charmot Pascal -
<b>Pierre Valdo</b>	Vaulx en Velin	- Lecerf Muriel - Gomez Stéphane	- Geoffroy Hélène - Aggoun Morad

<b>Aimé Césaire</b>	Vaulx en Velin	- Lecerf Muriel - Aggoun Morad	- Geoffroy Hélène - Gomez Stéphane
<b>Jacques Duclos</b>	Vaulx en Velin	- Lecerf Muriel - Gomez Stéphane	- Geoffroy Hélène - Aggoun Morad
<b>Henri Barbusse</b>	Vaulx en Velin	- Lecerf Muriel - Aggoun Morad	- Geoffroy Hélène - Gomez Stéphane
<b>Jules Michelet</b>	Vénissieux	Reporté	Reporté
<b>Honoré de Balzac</b>	Vénissieux	Reporté	Reporté
<b>Paul Éluard</b>	Vénissieux	Reporté	Reporté
<b>Louis Aragon</b>	Vénissieux	Reporté	Reporté
<b>Elsa Triolet</b>	Vénissieux	Reporté	Reporté
<b>Les Iris</b>	Villeurbanne	- Belaziz Samia - Berthilier Damien	- Maurice Martine - Desbos Eric
<b>Gratte-ciel Môrice Leroux</b>	Villeurbanne	- Devinaz Gilbert-Luc - Gandolfi Laura	- Chabrier Loïc - Martin Jean-Wilfried
<b>Jean Macé</b>	Villeurbanne	- Devinaz Gilbert-Luc - Kabalo Prosper	- Vessiller Béatrice - Martin Jean-Wilfried
<b>Lamartine</b>	Villeurbanne	- Reveyrand Anne - Llung Richard	- Martin Jean-Wilfried - Desbos Eric
<b>Jean Jaurès</b>	Villeurbanne	- Le Franc Claire - Vessiller Béatrice	- Maurice Martine - Berthilier Damien
<b>Louis Juvet</b>	Villeurbanne	- Desbos Eric - Berthilier Damien	- Tifra Chafia - Maurice Martine
<b>Le Tonkin</b>	Villeurbanne	- Tifra Chafia - Belaziz Samia	- Berthilier Damien - Martin Jean-Wilfried

Collèges privées	Communes	Titulaire	Suppléant
<b>Jeanne d'Arc</b>	Décines-Charpieu	- Rabehi Mohamed	- Sturla Jérôme
<b>Al-Kindi</b>	Décines-Charpieu	- Fautra Laurence	- Desbos Eric
<b>Sacré Cœur</b>	Écully	- Gardon-Chemain Agnès	- Desbos Eric
<b>Notre Dame</b>	Givors	- Passi Martial	- Jannot Brigitte
<b>Assomption Bellevue</b>	La Mulatière	- Barret Guy	- Desbos Eric
<b>Les Chartreux</b>	Lyon 1er	- Gachet André	- Desbos Eric
<b>Saint Louis-Saint Bruno</b>	Lyon 1er	- Perrin-Gilbert Nathalie	- Varenne Virginie
<b>Chevreul</b>	Lyon 2°	- Bernard Roland	- De Lavernée Inès

<b>Pierre Termier (ex Bon secours)</b>	Lyon 3°	- Brugnera Anne	- Berat Pierre
<b>Charles de Foucauld</b>	Lyon 3°	- Brugnera Anne	- Philip Thierry
<b>Jean-Baptiste de la Salle</b>	Lyon 4°	- Varenne Virginie	- Kimelfeld David
<b>Les Chartreux-St Charles de Serin</b>	Lyon 4°	- Varenne Virginie	- Kimelfeld David
<b>Saint Denis</b>	Lyon 4°	- Varenne Virginie	- Dercamp Christophe
<b>La Favorite-Ste Thérèse</b>	Lyon 5°	- Rudigoz Thomas	- Gailliot Béatrice
<b>Les Lazaristes</b>	Lyon 5°	- Gailliot Béatrice	- Rudigoz Thomas
<b>Notre Dame des Minimes</b>	Lyon 5°	- Rudigoz Thomas	- Havard Michel
<b>Saint Marc</b>	Lyon 5°	- Rudigoz Thomas	- Gailliot Béatrice
<b>Sainte Marie</b>	Lyon 5°	- Rudigoz Thomas	- Havard Michel
<b>Déborde</b>	Lyon 6°	- Blache Pascal	- Bouzerda Fouziya
<b>Fénélon</b>	Lyon 6°	- Blache Pascal	- Bouzerda Fouziya
<b>Notre Dame de Bellecombe</b>	Lyon 6°	- Nachury Dominique	- Desbos Eric
<b>Chevreul Jeanne de Les-tonnac</b>	Lyon 7°	- Picot Myriam	- Blachier Romain
<b>Saint Louis de la Guillotière</b>	Lyon 7°	- Blachier Romain	- Picot Myriam
<b>Pierre Termier</b>	Lyon 8°	- Runel Sandrine	- Guiland Stéphane
<b>Notre Dame de Bellegarde</b>	Neuville Sur Saône	- Glatard Valérie	- Curtelin Pierre
<b>Les Chassagnes</b>	Oullins	- Desbos Eric	- Buffet François-Noël
<b>Notre Dame du Bon Conseil</b>	Oullins	- Desbos Eric	- Pouzergue Clotilde
<b>Saint Thomas d'Aquin</b>	Oullins	- Pouzergue Clotilde	- Desbos Eric
<b>Saint Charles</b>	Rillieux La Pape	- Leclerc Claudette	- Berthilier Damien
<b>Chevreul-Fromente</b>	Saint Didier Au Mont d'Or	- Bousson Denis	- Grivel Marc
<b>Saint Joseph</b>	Tassin La Demi Lune	- De Malliard Alice	- Desbos Eric
<b>La Xavière</b>	Vénissieux	Reporté	Reporté
<b>Beth Menahem</b>	Villeurbanne	- Desbos Eric	- Kabalo Prosper
<b>Juif de Lyon</b>	Villeurbanne	- Desbos Eric	- Kabalo Prosper
<b>Mère Térésa</b>	Villeurbanne	- Chabrier Loïc	- Belaziz Samia
<b>Immaculée Conception</b>	Villeurbanne	- Belaziz Samia	- Chabrier Loïc

**N° 2015-0142 - déplacements et voirie** - Projet d'Anneau des sciences - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à propositions intitulé Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ou Connecting Europe facility (CEF) - Demande de subvention auprès de l'Union européenne - Direction générale -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0142. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Union européenne dans le cadre d'une candidature au MIE ou CEF. Il s'agit aussi de répondre aux décisions de notre assemblée votées le 9 juillet dernier concernant les études d'approfondissement et conformes aux résultats et souhaits émis lors de la concertation dans le cadre du débat public relatif à l'Anneau des sciences. Ces études portent sur le financement du projet, l'insertion urbaine, la mobilité des déplacements, les dispositions de concertation tout au long du projet. L'ensemble des Conseillers trouvera la définition des critères d'éligibilité qui sont indiqués dans la délibération. Par ailleurs, je signale qu'il est également sollicité une subvention auprès de l'Union européenne pour l'amélioration du PC Criter, PC de régulation de la circulation sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, pour l'Anneau des sciences vous nous proposez aujourd'hui de candidater auprès de l'Union européenne à l'appel à propositions intitulé "Mécanisme pour l'interconnexion en Europe" et, en complément à ce projet, une demande de subvention pour l'amélioration de la gestion intelligente du trafic routier. La délibération rappelle avec raison que le 9 juillet 2013, l'assemblée avait acté, à l'issue de la concertation, de prolonger les études sur des questions clés faisant toujours débat. Ces études d'approfondissement sont en cours. Il n'est pas inutile de les rappeler car elles constituent toujours un cadre de conditions préalables à la réalisation du projet : modalités de financement et de tarification, insertion urbaine des portes, déplacements dans l'agglomération, requalification A6/A7, intégration de l'axe Laurent Bonnevey dans le projet, poursuite du dialogue et de la concertation tout au long de l'avancée du projet.

Il y a d'ailleurs, monsieur le Président, un sujet supplémentaire à ajouter posé par le rapport Duron Mobilité 21. Ce rapport ne semble pas être convaincu de la nécessité concomitante à la réalisation de l'Anneau des sciences, du grand contournement de l'agglomération. Je cite le rapport Duron, page 62, "les éléments d'analyse que la commission a eu souligné la réalité du problème mais ne permettent pas de conclure qu'un grand contournement apportera une réponse définitive au problème de saturation de cette traversée". Nous avions déjà souligné, au lendemain de la publication de ce rapport, en juillet 2013, le risque de blocage de notre projet que celui-ci constituait. Le rapport recommandait d'approfondir la réflexion. Cela peut se faire en intégrant aux études sur les déplacements, c'est la demande qui est faite, et la demande de financement proposée à l'Union européenne.

Nous ne doutons pas, monsieur le Président, de votre volonté de convaincre l'Etat et d'accélérer l'engagement de celui-ci mais si l'Etat tarde toujours à s'engager, il ne serait alors pas exact de dire, comme le fait la délibération en justifiant la demande de

subvention à l'Union européenne, que la réalisation de la voie expresse bouclant le périphérique permettra de désengorger la section du corridor de l'A6/A7. En effet, dans le cas où l'Etat tarderait, le trafic national et européen qui constitue ce seuil d'engorgement, soit 15 à 17 % du trafic total, ne sera pas éloigné de l'agglomération mais se reportera sur l'Anneau des sciences et/ou restera sur le boulevard urbain en bord de Rhône. Résultat pire que la situation actuelle. Ce que vous ne voulez pas, monsieur le Président, et, avec nos concitoyens, nous non plus. Nous rappelons que nous ne voulons pas l'un sans l'autre, l'Anneau des sciences sans le grand contournement.

Un deuxième point, monsieur le Président, qui appelle cette délibération. La demande de subvention pour des études concernant le MIE nécessite un engagement à financer les études préalables à l'enquête publique, comme si nous nous engageons à la réalisation du projet. Or, justement les études d'approfondissement et d'interconnexions qui vont nous permettre, d'après leurs données, de décider définitivement, ne sont pas achevées. Il y a là une contradiction qui nécessite un éclaircissement pour le moins.

J'avais un troisième point sur les modes de financement mais nous aurons l'occasion d'y revenir avec ces études, je passe pour rester dans mon temps, d'une manière plus générale et concernant l'ensemble des besoins de financement des transports, nous sommes en droit, en plus de nous interroger, si dans le cadre d'une classification des urgences, le traitement du nœud ferroviaire lyonnais par l'Etat, en lien avec le désengorgement de la gare de la Part-Dieu, ne devrait pas être sa priorité et la nôtre.

Monsieur le Président, vous nous confirmez trois engagements de notre collectivité sur les trois points que je viens d'aborder : priorité au nœud ferroviaire, actualité de la concomitance de l'Anneau des sciences et du grand contournement autoroutier, maîtrise du processus de concertation et de décision par notre collectivité. Bien entendu, en fonction de ces réponses, nous approuvons les demandes de candidature auprès du MIE dans les études nous apportant des clarifications complémentaires. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche.

**Mme la Conseillère MICHONNEAU** : Monsieur le Président et chers collègues, le projet d'Anneau des sciences, qui nous réunit ici est, nous ne pouvons le nier, un projet ambitieux à l'image de ce que développe le territoire métropolitain depuis de nombreuses années.

L'ambition est multiple. Elle permet de relier les forces économiques de la Métropole en étant respectueux de l'environnement urbain et rural à travers le développement de points de centralité multimodaux dans l'ouest de la Métropole.

En 7 ans de réduction des recettes fiscales, nous ne pouvons que nous féliciter de voir émerger un projet pragmatique, sous couvert qui plus est, de subventions européennes et dont la dépense coûteuse répond à une demande de la population.

Elle est en effet impactée par des problèmes aussi nombreux que la déficience d'accessibilité de l'axe ouest de la Métropole, la saturation de la Rocade, du tunnel de Fourvière et de l'axe A6-A7. Ces phénomènes génèrent des gênes et des insatisfactions chroniques de la part des riverains, des habitants de la Métropole et des touristes.

Permettre au centre-urbain d'être apaisé, mettre fin à la fracture entre le quartier Confluence et le reste de Lyon et également entre l'est et l'ouest de la Métropole, ce sont les principaux arguments de l'appel à projet de l'Union européenne pour l'amélioration des transports en Europe et plus précisément concernant les objectifs n° 1 et 3 sur la réduction des goulets d'étranglement et l'optimisation de l'intégration des modes de transport.

Il est en effet prévu la création, je vous cite, d'un système de déplacement multimodal équilibré, durable et efficace, à l'échelle de l'agglomération, visant à renforcer l'accessibilité des transports de longue distance mais également ceux des transports métropolitains et, en particulier, les transports en commun qui sont un transport durable, efficace, et qui remplissent de ce fait entièrement l'objectif n° 2 de ce même appel à projet de l'Union Européenne.

Nous sommes en effet soucieux de préserver la qualité de vie de l'ensemble du territoire de la Métropole et ne pas y voir augmenter le nombre de trajets routiers journaliers. Décongestionner le centre-urbain qui n'est autre que le centre-ville de Lyon est impératif mais cela ne doit et ne peut se faire au détriment de la deuxième couronne de l'agglomération. Favoriser les transports en commun et modes doux dans le centre, tout en surenchérisant simultanément sur les investissements routiers en périphérie, reviendrait à une pratique contradictoire. Cela n'est pas souhaitable. Vous en conviendrez.

Ce faisant, nous serons particulièrement attentifs au développement des transports en commun, des points de centralité multimodaux dans l'ouest lyonnais pour que l'Anneau des sciences, outre son objectif de désengorgement du centre et de connexion entre ouest et "est", permette à tous les habitants de l'ouest lyonnais de pouvoir aisément se déplacer grâce aux modes doux.

Le développement des bus à haut niveau de service (BHNS) et du tram-train est à nos yeux une très bonne chose qu'il conviendra de renforcer dans les années à venir, pour que la voiture ne devienne pas, à nouveau le moyen de transports privilégié des habitants de la Métropole. Ce projet étant, vous l'avez rappelé, et nous vous rejoignons, un projet d'utilité publique dont la population à grand besoin, nous vous encourageons à engager une discussion approfondie de concertation avec les habitants qui, outre les acteurs locaux, les organismes socio-économiques, et les associations qui ont déjà été invitées et qui ont fait d'ailleurs avancé le débat, seront les premiers impactés par ce projet, positivement s'ils sont écoutés mais peut-être négativement, vu l'importance du projet, s'ils sont ignorés. Je soulèverais peut-être aussi une interrogation quant au coût final d'un tel projet. Il n'est, en effet, pas rare pour les projets d'ampleur de ce type de voir exploser les estimations financières initiales et notre groupe espère que vous saurez mettre en œuvre un projet réaliste avec notre contexte budgétaire contraint. Mais nous nous réjouissons, monsieur le Président, que vous ne renonciez pas, malgré ce contexte, à des projets d'investissement ambitieux. L'intérêt d'une Métropole comme la nôtre, est d'allier des projets d'envergure au respect de chaque individu.

L'Anneau des sciences y participe et c'est pour cela que nous voterons en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller GENIN :** Monsieur le Président, je n'aborderai pas ici les questions de fond sur le projet de l'Anneau des sciences, même si notre position rejoint les positions exprimées par les deux groupes précédents mais juste sur l'objet de la délibération, à savoir la candidature à l'appel à proposition et une demande de subvention auprès de l'Union européenne. Nous voterons, bien évidemment cette délibération mais nous ne souhaiterions pas qu'ainsi nous donnions l'impression, -quand je dis nous, c'est l'ensemble de la collectivité- que nous aurions définitivement acté l'infrastructure routière.

Je rappelle, cela a déjà été fait, que lors du débat public, de nombreuses questions ou d'oppositions se sont exprimées et notre collectivité a décidé, décidait de n'engager la réalisation que si la décision du grand contournement de Lyon était prise et, de plus, nous décidions, de poursuivre les études demandées, soit les rappeler dans la délibération.

C'est toujours avec ces conditions claires que nous nous situons, que nous voterons ce texte et nous aurons, espérons-le, une nouvelle discussion sur le fond, ici en séance et en concertation avec les habitants, dès que le programme d'études ou d'approfondissement en cours sera communiqué.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Union démocrate des indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller UHLRICH :** Monsieur le Président, mes chers collègues, la question d'achèvement de notre périphérique constitue, comme il vient d'être dit par les différents intervenants, un élément déterminant au développement économique de notre Métropole et aux déplacements quotidiens de dizaine de milliers d'habitants de l'agglomération. En effet, depuis de nombreuses années, cette agglomération souffre d'un réseau autoroutier inadapté, qui combine des flux locaux, nationaux et internationaux. Je ne reviendrai pas sur sa situation au cœur de l'Europe et sur l'axe nord-sud. Aujourd'hui, ce sont près de 115 000 véhicules qui sont comptabilisés chaque jour sous le tunnel de Fourvière et sur l'axe A6/A7 qui sert de bouclage au boulevard périphérique.

Monsieur le Président, cette situation n'est pas à la hauteur de l'ambition que nous portons tous pour notre territoire et, plus précisément pour la Métropole de Lyon que nous souhaitons ériger parmi l'une des plus grandes Métropoles européennes.

Depuis de trop nombreuses années, tous les élus locaux s'accordent sur la nécessité de doter notre territoire d'un réseau de voirie cohérent, avec sa taille et ses ambitions de rayonnement. A ce titre, les études, débats et projets, pour réaliser le bouclage de notre boulevard périphérique, ne manquent pas, vous le savez. Depuis plus de 30 ans, la question est posée et force est de constater que nous risquons d'attendre encore quelques années avant de voir les premiers coups de pioche. Après le lancement des études d'opportunité, après la saisine de la commission nationale du débat public (CNDP) et le démarrage des études d'approfondissement, le tracé d'Anneau des sciences et aujourd'hui arrêté et ces 4 grands objectifs ont été fixés, rapidement, je le résume, soulager les territoires de l'ouest et du centre de l'agglomération, améliorer l'accessibilité de l'ouest, relier les territoires et contribuer au développement des sites propres.

Pour Ecully, pardonnez-moi, le projet de l'Anneau des sciences est crucial à double titre, pour Tassin la Demi Lune aussi d'ailleurs, d'abord, parce qu'il prévoit la couverture du boulevard du Valvert qui isole depuis 1997 Ecully, de sa gare Ecully-La Demi Lune, même si elle est située sur Tassin la Demi Lune.

Ce projet permettrait d'établir enfin une liaison par mode doux et transports en commun entre le centre d'Ecully et le cœur de l'agglomération.

D'autre part, la réalisation de ce bouclage périphérique est intrinsèquement liée au déclassement de l'autoroute A6 qui coupe la commune en deux depuis 1971. Ainsi, la transformation de l'autoroute en simple boulevard urbain, autoriserait le développement de transports en commun, monsieur le Président, un site propre, le métro Gorge de loup à la porte de Lyon et à la réalisation de gares intermédiaires, il permettrait en outre d'envisager la réalisation de dispositif de franchissement et pourquoi pas de couverture partielle pour réduire les nuisances au droit des zones les plus déceimment habitées. Je pense encore également à Ecully plus particulièrement au quartier des Sources-Pérollier et au secteur Chalat ainsi qu'au centre d'Ecully.

Enfin, je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte pour rappeler que les communes de l'ouest lyonnais, dont les Maires et élus sont très nombreux aujourd'hui dans cette assemblée, sont restées trop longtemps à l'écart du développement des transports en commun. Monsieur le Président, depuis plus de 30 ans, notre agglomération s'est focalisée sur son développement "est", l'Anneau des sciences constitue une opportunité exceptionnelle de rééquilibrer notre territoire et ainsi d'offrir un réseau de voirie cohérent et homogène. Depuis 15 ans, le Grand Lyon a voté des dizaines de rapports devant permettre la réalisation du TOP renommé Anneau des sciences mais à ce jour, rien de concret, pas même un calendrier précis. Avec la création de la Métropole de Lyon, vous êtes, monsieur le Président, le seul décisionnaire pour lancer rapidement ce projet, le groupe UDI votera donc en faveur de cette délibération et compte sur vous et sur votre détermination pour faire avancer rapidement ce projet indispensable au développement et au rayonnement de notre agglomération et donc de notre Métropole.

Je vous remercie

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Donc le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Conseiller HÉMON :** Merci, monsieur le Président. Demander 16,5 M€ à l'Europe, c'est s'engager à en dépenser autant pour les études. Voilà qui n'apparaît pas clairement dans le délibéré. Et dans cette période de contrainte budgétaire, nous avons beaucoup mieux à faire avec 16 M€, tout comme nous sommes certains que l'Europe a certainement beaucoup mieux à faire avec ce budget. Car à y bien regarder chers collègues, nous voyons que l'enveloppe dédiée à la priorité 5 de l'objectif 3 du programme "Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe" est de 50 M€ sur les 11 milliards de l'appel à projet. Au regard des enjeux européens de connexions, des flux de transport de passagers et de fret, il y a sans doute d'autres priorités en Europe.

Je vais maintenant résumer les raisons qui fondent notre soutien à des propositions alternatives à ce projet d'Anneau des sciences.

Cet Anneau des sciences n'est certes pas l'Anneau de l'efficacité économique, pas plus que celui de la sobriété financière et encore moins l'Anneau de l'efficacité environnementale. De ces points de vue, chers collègues, c'est plutôt l'Anneau de l'inconscience !

Anneau sans conscience, car son efficacité économique est plus qu'incertaine, le coût annoncé de l'ouvrage atteignant déjà 2,5 milliards, ce qui inquiète certains à juste titre, ici, ce qui représente quelques mandats d'endettement, quelle qu'en soit la forme.

Et les études menées lors du débat public ont montré que même avec un péage, c'est une annuité d'emprunt de 140 M€ que la Métropole devrait payer pendant 38 ans ! Quelques mandats encore... Efficacité économique plus qu'incertaine donc puisque parmi les six études d'approfondissement qu'a citées mon collègue tout à l'heure, lancées en juillet 2013, l'une concerne "la recherche d'éléments permettant de chiffrer le montant des ressources nécessaires pour financer ce projet", et enfin "l'identification de recettes nouvelles en complément des recettes de péage d'ouvrage et de la contribution de la Métropole".

Traduction : on ne sait pas combien ça va coûter mais les impôts des Grands Lyonnais plus les recettes du péage n'y suffiront pas !

Nous sommes impatients d'avoir les résultats de cette étude comme des cinq autres études d'approfondissement, monsieur le Président. Pouvez-vous, monsieur le Président, nous donner la date approximative où elles seront disponibles ?

Anneau de l'insouciance environnementale disais-je car l'ouvrage enterré, à défaut de les diminuer, concentrera les pollutions sur les points d'entrée et de sortie du tunnel ainsi que sur les cheminées d'extraction. Or, les dispositifs de filtration des cheminées d'extraction sont si chers et si peu performants que celles du tunnel de la Croix-Rousse n'en sont pas équipées ! Et je ne vois pas d'étude d'approfondissement sur ce sujet. S'ajoute à cela l'effet "aspirateur à voiture" de l'ouvrage qui provoquera une augmentation du trafic automobile et donc des émissions de gaz à effet de serre et de particules.

Nous pensons donc que les principes d'efficacité et de pertinence devraient nous conduire à rechercher des solutions alternatives car, en effet, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la situation des déplacements dans l'ouest. Mais réduire la prégnance de l'automobile, nous savons le faire, nous l'avons fait ces dernières années en réduisant sa part modale, en réduisant grâce au covoiturage l'autosolisme, en améliorant la qualité, les fréquences, le confort des transports collectifs, en facilitant les déplacements à vélo, entre autres, nous le faisons encore. Alors forts de ces savoir-faire, amplifions la tendance.

Il faut retravailler et approfondir les scénarios sans infrastructure routière, en prenant en compte le potentiel des transports collectifs dans l'ouest. D'ailleurs, en débutant par un vaste programme de transports collectifs, nous pensons que très vite le projet d'Anneau des sciences deviendrait l'Anneau de l'obsolescence. Il en va de la santé de nos concitoyens, il en va de nos finances. Il en va de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures et de la transition écologique. Nous voterons donc contre ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous. Personne ? Le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller DEVINAZ :** Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est une étape supplémentaire pour la réalisation de l'Anneau des sciences. Un projet déterminant pour le développement de notre agglomération et de ses habitants.

Cette étape s'inscrit dans la continuité du travail engagé par le Grand Lyon et par l'ex-Département du Rhône. Ce travail avait donné lieu à une large concertation entre 2012 et 2013 par la commission consultative du débat public qui avait dégagé un scénario cohérent et demandé des études d'approfondissement.

Aujourd'hui c'est bien grâce à l'avancée de ces dernières que nous espérons obtenir un subventionnement européen via le mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Cette délibération souligne aussi la volonté de diversification des recettes que la Métropole a engagée pour anticiper les baisses des dotations de l'Etat.

Le groupe La Métropole autrement est favorable à ce projet, tant avec sa finalité qu'avec sa stratégie. Sa finalité est de boucler le périphérique : "Le ring", comme nous disions à l'époque du lancement de ce projet par Michel Noir en 1989. Guidés par l'intérêt général, nous avons soutenu cette idée. Aujourd'hui, l'Anneau des sciences va au bout de cette logique. Boucler le périphérique permet ainsi de réduire le trafic de transit intramuros du centre de l'agglomération tout en améliorant les connexions entre le centre et les villes périphériques. C'est à cette condition que nous pouvons à la fois soulager les centres-villes des communes périphériques et assurer un développement efficace des différents modes de déplacement, notamment les modes doux au sein de l'agglomération. Plus largement, l'Anneau des sciences vise un enjeu global de développement du territoire métropolitain en articulant la partie ouest de l'agglomération à son centre et en connectant les grands pôles de compétitivité et d'innovation du nord et du sud de son territoire.

Nous sommes aussi favorables, je le disais, à la stratégie choisie. Cette stratégie est de lier la réalisation de l'Anneau des sciences à la construction d'un contournement ouest de Lyon. Préconisée en 2013 par le rapport Duron de la commission Mobilité 21 du Ministère de l'écologie et du développement durable, cette stratégie est la seule à même de gommer les erreurs du passé, car c'est bien l'enjeu de ce projet, gommer les erreurs du passé et, notamment, celle d'avoir fait passer l'autoroute en plein cœur de la Ville de Lyon. Sans ce contournement ouest, lui-même complémentaire à un contournement plus à l'est intégrant l'A432, le projet d'Anneau des sciences ne conduirait qu'à une congestion supplémentaire du trafic. Lier contournement ouest et Anneau des sciences, ce n'est pas vouloir enterrer le projet de bouclage du périphérique, c'est au contraire défendre sa raison d'être.

Certes, notre groupe entend l'argument du coût financier du contournement ouest. Il est légitime dans le contexte de crise des finances publiques et pourtant il n'est pas nouveau. Il est même au cœur des décisions erronées des années passées. Un petit détour historique, au début des années 1960, l'Etat décida la construction de l'autoroute reliant Paris à Marseille. Le projet initial avait une approche globale incluant à Lyon le trafic de transit et le trafic local.

C'est pourquoi, ce projet comprenait deux tunnels routiers et deux contournements de l'agglomération : l'un à l'est et l'autre à l'ouest. Bien que ce dernier soit avancé, il fut jugé trop cher par l'Etat. Le Ministère des ponts et chaussées réussit à convaincre Louis Pradel que le trafic de transit devait passer provisoirement dans les deux tunnels en attendant la réalisation prochaine du contournement ouest. Un Louis Pradel d'autant plus facile à convaincre qu'il avait toujours souhaité faire passer l'autoroute en plein cœur de Lyon et que l'Etat décidait de mettre, dans la négociation, le financement de 50 % du coût du tunnel. Plus tard, c'est le projet de second tunnel qui fut sacrifié aboutissant à la création d'un seul tunnel sous Fourvière et à la situation "congestion" que nous connaissons.

A la fin des années 1970 et pour la même raison du coût financier, l'Etat décida de rabattre l'A 46 sur le CD 300 qui est devenu la rocade "est" et les communes de l'est lyonnais et leurs habitants mesurent chaque jour les effets de cette décision. Alors, aujourd'hui, ne commettons pas une nouvelle erreur.

Le groupe Métropole autrement votera cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller MORETTON** : Monsieur le Président, chers collègues, l'Anneau des sciences, serpent de mer de notre agglomération aux différentes appellations, se réveille. Nous avons eu maintes occasions de nous exprimer sur la nécessité ou la pertinence de ce projet.

Nous n'allons donc pas reprendre les débats égrenés depuis des années. Nous pouvons cependant rappeler que le scénario retenu en juillet 2013, lors du Conseil de communauté, relie la porte du Valvert au boulevard Laurent Bonneval. Cette infrastructure constitue un outil de la politique multimodale des déplacements et répond à plusieurs objectifs, celui de soulager les corps de ville et les quartiers de la circulation, supprimer le tronçon de l'A 6-A 7 traversant la ville et de la requalifier, relier les sites de développement et les pôles d'innovation, rendre plus accessibles les bassins de vie et les polarités urbaines, développer le site des projets urbains et économiques de l'ouest.

Notre vote aujourd'hui concerne la candidature pour deux subventions auprès de l'Union européenne. Cette démarche répond à ce que nous avons approuvé en juillet 2013, à savoir notamment un programme d'études complémentaires visant à approfondir les modalités de financement et de tarification. Nous ne pouvons qu'être favorables à ces candidatures auprès de l'Europe pour financer en partie les études préalables.

Ce projet ambitieux est envisagé à l'horizon 2030 et nécessite des investissements importants. Or, le retrait de certaines dotations de l'État impacte considérablement les investissements de la Métropole. Trouver des solutions de financement est donc un impératif auquel nous ne pouvons déroger. Si la première subvention européenne nous est accordée, à hauteur de 50 % des 33 M€ TTC, la Métropole doit s'engager à financer les autres 50 %, soit 16,5 M€ TTC. Ceci est notre première interrogation : sur quel budget, ces financements seront déployés ?

S'ensuivent évidemment d'autres questions : le seront-ils au détriment d'autres investissements ? Quelles sont les interactions avec notre programme pluriannuel des investissements (PPI) ? Pouvez-vous nous assurer aujourd'hui que la règle des trois sphères sera respectée ?

Enfin, dans la mesure où l'Union européenne ne répond pas favorablement à cette demande de subvention, que devient le projet d'Anneau des sciences ? Est-il oublié, reporté ? Les études se poursuivent-elles ? Quel financement avez-vous envisagé pour cet ouvrage ? Pourriez-vous nous apporter des réponses à ces interrogations ?

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller SANNINO** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous pourrions aujourd'hui, revenir longuement sur l'importance de l'Anneau des sciences, équipement d'avenir structurant pour notre Métropole, synonyme d'une nette amélioration de la qualité de vie de ses habitants et source d'attractivité encore améliorée de notre territoire.

Elu du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, je mesure à quel point, un tel ouvrage est primordial pour le développement économique et je vois tous les jours, dans nos quartiers, combien il peut être synonyme de l'amélioration du "vivre ensemble".

Mais ces débats, mes chers collègues, ont déjà eu lieu. Ils ont même fait l'objet, il y a quelques mois de cela, d'un grand débat public élargi parfois à des questions de faisabilité même de l'Anneau des sciences.

Ce sont, je le rappelle, 66 % d'avis favorables qui se sont exprimés en faveur de ce projet, faut-il le rappeler aujourd'hui ? Pour un ouvrage de ce type, quand on regarde ailleurs ce qui peut se passer, c'est tout simplement exceptionnel.

C'est aussi en cela que notre Métropole est un territoire en mouvement, attractif, qui innove et va de l'avant. Lors du Conseil du 9 juillet 2013, les avis divergeaient sur un certain nombre d'éléments mais pas sur un point, sur l'importance de mener les études d'approfondissement concernant, notamment, les points soulevés pendant le débat public.

La demande de financement qu'autorise, aujourd'hui, le rapport soumis à notre vote, constitue à ce titre, une véritable opportunité. En période de rareté de l'argent public et d'exercice budgétaire contraint, à tous les niveaux, la responsabilité s'impose. Ainsi, solliciter une aide européenne à hauteur de 16,5 M€, aux fins de cofinancer les études que nous avons votées ici-même, est significatif, mes chers collègues, d'une gestion responsable, économe et intelligente. Mais cela entre aussi dans une logique générale de mise en cohérence de l'action publique et de convergence des financements sur les territoires dans le sens voulu par la population et par les élus. C'est faire mieux en étant à l'écoute du terrain. C'est faire mieux ensemble et je veux ici le saluer.

Par ailleurs, ce nouveau rapport le démontre, s'il en était besoin, le travail sur le projet de l'Anneau des sciences, continue. Dans la droite ligne de ce qui avait été annoncé, le projet avance. Le chemin parcouru, sur l'Anneau des sciences est considérable, comme a pu le dire, par le passé, monsieur Da Passano. Et nous proposons, aujourd'hui, d'y ajouter une nouvelle pierre, une nouvelle étape.

D'aucuns voudrait que nous allions plus vite d'ailleurs, mais soyons réalistes. La réussite d'un projet de cette envergure nécessite la contribution de chacun. Si seuls, on va plus vite, soyons certains qu'ensemble nous irons plus loin.

Mes chers collègues, nous le savons, que la réalisation d'un tel équipement demandera encore beaucoup d'efforts. Mais en tant qu'élu de terrain, en connaissance du dossier et de son importance pour le territoire, nous ne pouvons décider de nous arrêter au milieu du gué. A chaque projet d'importance, des voix s'élèvent pour expliquer que ce n'est pas faisable.

Nous connaissons les doutes qui subsistent ici ou là mais nous croyons à la persévérance et au travail. C'est la persévérance et le travail qui ont permis, d'ailleurs -je le rappelle- la naissance de cette Métropole. Nous le savons, en termes d'actions publiques, il est toujours plus simple d'enterrer les projets à la première difficulté, que de les porter et que de se battre pied à pied pour les mener à bien.

Il est toujours plus aisé d'adopter les postures que l'aide dans l'action. C'est pour toutes ces raisons que je demande, aujourd'hui, à cette assemblée dont une très large majorité reconnaît l'importance de l'Anneau des sciences pour l'équilibre de notre agglomération, de voter ce rapport dans le sens de la continuité de l'action.

Le groupe socialiste et apparentés vous réaffirme, monsieur le Président, ici, tout son soutien.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe UMP.

**M. le Conseiller BUFFET** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques observations avant de laisser la parole à mon collègue Pascal Charmot.

D'abord pour rappeler que ce tronçon ouest du périphérique rebaptisé Anneau des sciences est un sujet qui me passionne vraiment, depuis de nombreuses années. Je voudrais rappeler quand même que nous avons défendu au groupe, à l'occasion du précédent mandat mais y compris celui du Conseil général, un tracé différent qui se voulait être un tracé qui englobe un peu plus les communes du cœur de l'agglomération pour mieux les protéger des trafics de transit. Ce n'est pas le choix qui a été fait à l'issue par la Communauté urbaine d'abord, feu la Communauté urbaine, et ensuite à travers le débat public dont acte mais je pense que cela est dommage.

Nous délibérons donc aujourd'hui pour obtenir une subvention de l'union européenne dans le cadre de l'appel à propositions intitulées "mécanisme pour l'interconnexion en Europe". On peut se satisfaire d'une telle initiative, récupérer une contribution de l'ordre de 16 M€ sur un projet de l'ordre de 4 milliards d'euros, ce sera toujours bienvenu dans le budget. Mais on peut tout de même s'interroger sur un certain nombre de points et je souhaiterais que vous puissiez nous donner quelques précisions.

Le premier point c'est que l'Anneau des sciences a toujours été jusqu'ici considéré comme une infrastructure d'agglomération. De par cette délibération, devient-il alors une infrastructure européenne ? Car le document de présentation du maître d'ouvrage, c'est-à-dire de la Communauté urbaine, et le bilan du débat public ne le mentionnent aucunement parlant bien d'un projet d'agglomération et de rien d'autre. Pourtant, avec cette délibération, vous inscrivez cet ouvrage comme une infrastructure d'échelle européenne. En effet, et je cite : "le mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe est un mécanisme de financement mis en place par l'union européenne pour des projets d'intérêt commun en matière de réseau transeuropéen de transport, d'énergie et de télécommunication". Ce mécanisme proposé par les commissions du transport, l'acronyme est TRAN, et de l'industrie ITRE du Parlement européen, constitue un outil important pour des investissements ciblés dans l'infrastructure à l'échelle européenne qui contribuera de manière significative à la mise sur pied d'un marché unique et stimulera une croissance soutenable, création d'emplois et compétitivité dans l'Union européenne...", dixit le site du Parlement européen.

Alors aujourd'hui, que devons-nous comprendre ? Est-ce que ce projet est à échelle variable au gré des capacités à pouvoir solliciter des subventions ? Car si tel était le cas et si aujourd'hui, à l'inverse, vous avez choisi de le modifier dans sa nature et que déposant cette demande de subvention, il devient donc un projet à l'échelle européenne, je pense qu'il se pose une vraie question sur le débat public qui s'est tenu et la présentation qui en a été faite à l'occasion de ce débat public qui était fondé uniquement sur un équipement d'agglomération. N'y a-t-il pas là une difficulté de fond qui peut être majeure ? C'est la raison pour laquelle, il me semble opportun que vous puissiez à tout le moins nous transmettre et me transmettre le dossier de candidature déposé auprès de l'Union européenne car la motivation de fond m'intéresse sérieusement.

Deuxième point, ma deuxième question porte sur les conditions de la réalisation de l'ouvrage, le 9 juillet 2013, la majorité de la Communauté urbaine décidait la réalisation de l'Anneau des sciences mais vous aviez clairement indiqué que la réalisation de cet ouvrage était conditionnée à la réalisation d'un grand

contournement de l'agglomération lyonnaise alors même que la commission Mobilité 21, le rapport Duron, classait le grand contournement en seconde priorité, soit un engagement envisagé entre 2030 et 2050. En conséquence de quoi je souhaiterais évidemment savoir si vous avez des assurances nouvelles de l'Etat sur ce sujet. Qu'en est-il des arbitrages rendus à l'issue du rapport Duron ? Et qu'en est-il donc de la réalité de ce grand contournement de l'agglomération lyonnaise qui conditionne, je le redis devant l'ensemble des Conseillers métropolitains, la réalisation de l'Anneau des sciences ? C'est votre engagement et personne ne vous a poussé d'ailleurs à le prendre.

La deuxième chose est que l'on peut quand même s'interroger sérieusement, à la fois sur les conditions de réalisation de ce grand contournement dans l'agglomération, c'est la première chose, la deuxième, ce sont, évidemment, les contraintes financières qui pèsent aujourd'hui sur la Métropole de Lyon. Nous l'avons évoqué à l'occasion du précédent budget : y a-t-il véritablement aujourd'hui une réalité quant à la possibilité d'aboutir à la réalisation de l'Anneau des sciences ? Y a-t-il une réalité financière ? Il faut, là aussi, que nous soyons clarifiés.

Enfin, pour terminer la part de mon propos, je souhaiterais, avec l'ensemble des collègues du groupe, que nous puissions avoir en ce début de mandat métropolitain, puisque l'on peut encore parler du début de mandat métropolitain, un débat sur les grandes infrastructures de notre territoire car à l'aune des engagements des uns et des autres, des contraintes financières extrêmement lourdes que nous connaissons aujourd'hui, il y a probablement des ajustements nécessaires et je souhaite que nous ayons ce type de débat au sein de cette assemblée.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. La suite du groupe Union pour un mouvement populaire, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller CHARMOT** : Monsieur le Président, chers collègues, le projet Anneau des sciences qui prévoit notamment un détournement de la circulation de l'ouest lyonnais est autant de solutions au désengorgement pour l'ensemble de l'agglomération. La couverture du boulevard du Valvert, inscrite dans ce projet depuis l'origine, est également indispensable pour les communes de Tassin la Demi Lune et Ecully. Elles sont à la limite de la thrombose du fait du trafic toujours croissant qui les traverse chaque jour à flot continu, surtout aux heures de pointe. C'est, entre autres, votre politique de densification urbaine à visée strictement comptable qui en est la cause. Nos communes ne pourront à l'avenir continuer à engranger un tel trafic en constante augmentation. S'agissant du TOP, une réelle volonté politique doit impérativement aboutir à stopper cette tendance avec un calendrier cohérent et qui réponde aux attentes de nos populations. Ce projet acté est néanmoins menacé. Et ce n'est pas la candidature de la Métropole à l'appel à propositions de l'Union européenne auquel, naturellement, nous souscrivons, qui va nous rassurer. Qu'en sera-t-il si la Métropole n'obtient pas de subventions européennes ? Les engagements pris par le passé étaient en d'autres lieux, au Grand Lyon et au Conseil général, partenaires du projet. Vous ne pouvez plus, monsieur le Président, vous défausser sur le partenaire pour justifier le retard de ce dossier. Vous avez aujourd'hui tous les pouvoirs sur ce projet, évidemment d'agglomération plus qu'euro-péen. Nous attendons donc maintenant des actes.

Les propos de votre Vice-Président monsieur Brumm qui déclarait la disparition du TOP est une piste dont on parle, ou encore ceux de vos amis écologistes, la Métropole n'aura pas les moyens de financer ce tronçon, grand projet inutile et

coûteux, renforce notre inquiétude. Et pourtant à la lecture de vos tweets, je pensais "il va le faire". Vous aviez en effet la main facile lorsque vous postiez sur les réseaux sociaux, je vous cite "le débat de l'Anneau des sciences a été riche et a permis de faire avancer nos réflexions", ou encore "ce projet de favoriser la multimodalité dans l'agglomération est une priorité".

Mais il est vrai, ces tweets datent de mai 2013, soit un an avant les Municipales et depuis plus rien. Le script est perdu. C'est le silence de l'Anneau.

Votre annonce en pleine campagne des municipales d'un métro reliant Tassin la Demi Lune, il est vrai, aurait dû me mettre la puce à l'oreille que nous étions bien là dans une stratégie de communication politique, voire même démagogique, et non dans une annonce de fond qui répond à un enjeu réel et indispensable pour l'agglomération.

Notre collègue, Michel Havard, ne s'y était d'ailleurs pas trompé, puisqu'il l'avait qualifié de ligne électorale. Deux preuves si besoin était. Comment peut-on réaliser correctement aujourd'hui des études d'approfondissement sur la mobilité et les déplacements conditionnant un certain nombre d'aménagements au niveau des échangeurs comme celui d'Alaï, par exemple, alors que les études de réalisation d'une ligne de transport lourd fe voyageurs du type métro ne sont pas faites ? Pourtant, ces études d'approfondissement sont faites en collaboration avec le SYTRAL.

Deuxième preuve, dans le plan de mandat du SYTRAL, les études pour cette ligne de métro sont désormais rangées sous le vocable "études pouvant être menées". Soit vous mettez une fois de plus la charrue avant les bœufs, soit vous mentez sciemment aux habitants de l'ouest lyonnais en leur faisant miroiter une ligne de métro qui ne verra jamais le jour. Pourtant, les besoins sont là, aussi bien réels pour les habitants de l'ouest lyonnais lorsqu'on parle de transports en commun.

Le fait qu'aucun des Maires directement concernés par le tracé du tronçon ouest du périphérique (TOP) que vous avez retenu, ne soit dans votre Commission permanente, doit sans doute nous inquiéter quant à votre intention de mener à bien cet ouvrage. Vous n'avez rien à leur promettre puisqu'ils ne vous servent pas politiquement. Quant à ceux qui regardent le dossier passer les années et qui vous soutiennent à dessein, ils peuvent compter sur votre habilité à user de manœuvres dilatoires.

Alors, monsieur le Président, qui dois-je croire ? Qui dois-je écouter ? Qui dois-je lire ? Le TOP est un projet d'utilité publique. Lyon est l'une des seules grandes villes européennes à n'avoir toujours pas de périphérique bouclé. Le TOP répond à un problème de circulation et de désengorgement de l'agglomération ô combien indispensable, et la congestion du réseau sur l'ouest lyonnais du fait de la fermeture du tunnel de Fourvière montre, s'il en était besoin, la nécessité de cet ouvrage.

Monsieur le Président, vous devez aujourd'hui clarifier votre position et confirmer que ce projet restera une priorité, et ce malgré la décision de l'Union européenne d'apporter ou non une contribution financière.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. La suite.

**M. le Conseiller GASCON** : Monsieur le Président et chers collègues, comme cela a pu être dit par mes collègues du groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite

(DVD) et apparentés, nous voterons favorablement ce projet de délibération mais je souhaiterais faire quelques commentaires complémentaires.

S'il est bien de mener à terme ce projet d'Anneau des sciences, il a bien été précisé qu'il concerne essentiellement le trafic local dans notre Métropole. Or, puisque tout est interdépendant entre les grands projets de contournement de notre agglomération, qu'ils soient routiers, autoroutiers ou ferroviaires, il serait particulièrement dommageable pour l'agglomération de passer sous silence les graves questions liées au flux de circulation dans l'est lyonnais.

Je me permettrai de rappeler ce que beaucoup d'entre nous savent déjà, que la périphérie "est" de Lyon est à ce jour complètement saturée par les véhicules transitant par Lyon. Sur 110 000 véhicules par jour, près de 70 000 ne font que traverser et engorgent les voies de l'est. Nous avons un grand nombre d'exemples, sur l'est, de réalisations, de décisions qui me semblent manquer d'une vision d'ensemble, d'une vision cohérente. Je prendrais quelques exemples simples.

Le nouveau Grand stade et je crois que madame le Maire de Décines Charpieu ne me contredira pas, a-t-on réellement pris la mesure des répercussions en termes de trafic local des gênes occasionnées ? Je crois que nous avons tous la réponse. C'est non !

Autre exemple très factuel mais qui touche à la vie quotidienne des habitants : les décisions unilatérales de modification de fréquence de transports en commun, arrêtées récemment par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), sur la seule ligne forte de ma ville (la C25), il a été décidé unilatéralement d'en baisser la fréquence. Quatre autres lignes sur ma commune vont également souffrir de ces baisses, voire connaître une suppression le samedi. Lorsqu'on a la volonté d'inciter nos habitants à prendre les transports en commun, faut-il prendre ce type de décisions ?

Ne sommes-nous pas en contradiction avec les enjeux fixés dans le plan climat énergie de la Métropole et signé par de nombreuses communes.

Autre exemple encore, la ligne de tramway T2 est bondée aux heures de pointe et un San-Priot met près de 45 minutes pour rejoindre Perrache. Parallèlement, pour rejoindre Jean Macé depuis la gare de Saint Priest, il faut 12 minutes. Le problème est l'absence d'un cadencement attractif alors qu'il existe là une source de transport propre au sein de l'agglomération. A ma connaissance, aucune action significative n'est menée sur l'utilisation de cette ligne de voie ferrée pour désengorger le trafic, alors que c'est une demande de la Ville de Saint Priest. Même si cela ne relève pas du seul pouvoir de la Métropole, il serait indispensable d'avoir une mobilisation de moyens et de financements publics pour améliorer la situation.

Autre exemple, quelles réflexions sont menées aujourd'hui, au sein de la Métropole, pour mettre en œuvre des liaisons transversales de transports en commun entre les différentes villes de l'est lyonnais ? La Métropole souhaite concentrer une grande partie de son développement tant économique que résidentiel dans l'est lyonnais. Quel plan stratégique des déplacements souhaite-t-elle mettre en œuvre en concertation avec les communes, pour répondre aux enjeux du SCOT d'ici 2030 ? Quel calendrier de mise en œuvre de la ligne A8 ?

Mes chers collègues, l'Anneau des sciences nous est présenté comme un projet de l'agglomération, comme un projet intégré

et global qui va apporter fiabilité et confort aux déplacements quotidiens des habitants. Oui, bien sûr, mais pas pour toute l'agglomération. Il est plus que jamais nécessaire que nous ayons enfin un vrai projet de transport dans l'est lyonnais intégré et global, apportant fiabilité et confort. Les habitants de l'est lyonnais y ont droit eux aussi.

Je vous demande, monsieur le Président, concertation avec l'ensemble des élus de l'est lyonnais d'intégrer, en urgence, une réflexion globale sur une politique des déplacements prenant en compte la saturation actuelle des réseaux routiers, des liaisons de transports publics transversales inexistantes et d'une meilleure utilisation de la solution ferroviaire.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, la suite, peut-être la fin ? Non ? On s'arrête là ? On n'avait pas fait les quatre coins, donc j'attendais qu'on puisse avoir une réflexion globale et non pas parcellaire.

Monsieur Da Passano, quelques mots.

**M. le Vice-Président DA PASSANO** : Quelques mots, si vous le voulez bien, monsieur le Président, pour dépassionner quand même un petit peu le débat, le ramener à sa nature et à la délibération qui nous est proposée aujourd'hui. Le débat sur l'intérêt de l'Anneau des sciences, nous l'avons eu. Le débat public s'est déroulé de novembre 2012 à avril 2013 : 15 réunions publiques, plus de 4 000 personnes qui y participent, 437 avis sur le forum de discussion, 290 questions, 25 cahiers d'acteurs, 19 contributions. Je crois que l'on a déjà beaucoup débattu et en juillet 2013, le Conseil général du Rhône et nous-même, nous avons décidé de poursuivre les études, et bien, nous les poursuivons et c'est dans le cadre de la poursuite de ces études qu'aujourd'hui, nous souhaitons bénéficier d'une opportunité de faire financer, non pas l'ouvrage, tout à l'heure, j'entendais dire 16,5 M€ sur 4 milliards d'euros -4 milliards d'euros, c'est peut-être un peu surestimé-, Il ne s'agit pas là, du financement de l'ouvrage mais d'une partie des études dans le cadre de ce mécanisme européen.

Alors bien sûr que l'ouvrage, monsieur Buffet, ne change pas de nature mais c'est la position de Lyon qui, heureusement, est un grand nœud urbain sur des itinéraires importants pour l'Europe et qui fait une part de notre attractivité qui fait que tout ce qui va dans le sens de la simplification des déplacements à l'intérieur de l'agglomération et donc également de la séparation du trafic de transit du trafic local qui est souhaitable. Et j'ajouterai pour les Maires du sud-ouest lyonnais -ils sont nombreux, ici- j'ajouterai également pour désengorger le cœur de nos communes également, il est évident que l'Anneau des sciences a un intérêt.

Alors, bien sûr, que je voudrais également tranquilliser ceux qui doutent que le grand contournement puisse être concomitant à l'Anneau des sciences, n'oubliez pas que fin 2013, une décision ministérielle a été prise demandant au Préfet d'engager les études correspondantes. Ces études sont en cours, il faut leur laisser le temps également d'être faites et le rapport Duron et pas Druon comme je l'ai entendu tout à l'heure, le rapport Duron va dans ce sens. Alors, voilà ce qui nous est demandé aujourd'hui, ce n'est pas de refaire un énième débat sur l'Anneau des sciences, sur son tracé, ce n'est pas de considérer que l'Anneau des sciences a changé de nature, pas du tout, c'est toujours une voirie interne à l'agglomération à destination locale permettant d'aller d'une commune à l'autre de notre agglomération dans l'ouest lyonnais sans passer par le centre de l'agglomération protégeant les centres de nos communes et

puis également établissant de très nombreuses interconnexions avec le réseau de transport en commun supportant des lignes express de transports en commun sur cette infrastructure. Il s'agit véritablement d'un projet à vocation à la fois, bien sûr, de déplacement mais multimodal à vocation également économique, à vocation d'aménagement urbanistique.

Alors si nous pouvons et si nous avons l'opportunité dans ce cadre d'obtenir de l'Europe une aide pour, je le répète, les études, je crois qu'il ne faut pas s'en priver et c'est cela aujourd'hui qui vous est proposé dans ce rapport.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Quelques mots supplémentaires d'abord pour répondre aux interrogations de nos amis Jacquet et Genin. Nous restons toujours sur la même optique à savoir qu'il y a, d'une part, l'Anneau des sciences et qu'il y a d'autre part, le contournement, le grand contournement de l'agglomération.

Je réponds à vos questions, vous dites les priorités. Vous nous dites qu'il faudrait d'abord traiter le nœud ferroviaire lyonnais. Vous verrez que demain matin avec Jean-Jack Queyranne et le Préfet de Région, dans le cadre du contrat de plan Etat/Région, nous allons répondre à vos interrogations. Que sur le grand contournement de Lyon, le Préfet a reçu consigne de la part du Gouvernement de poursuivre les études. Le Préfet évoquera également ces études qui pourraient amener à un grand contournement de l'agglomération. Je ne me fais pas d'illusion, il y a ceux qui posent les questions de fond et c'était votre cas et il y a les autres qui sont dans le dilatoire parce que lorsque l'on aura réalisé le grand contournement ils nous diront "non mais pas ici", "mais pas comme ça", "mais autrement", "mais ailleurs".

Si je demandais à monsieur Gascon, par exemple, qui veut un grand projet de liaison depuis Saint Priest, s'il est d'accord pour que nous mettions avec la Région, 2 voies supplémentaires et que nous rabotons un peu à l'intérieur de son agglomération, il me dirait "non mais pas comme ça", "mais autrement". Vous voyez la subtilité. On se met à peu près à 3 pour faire un avis. Pourquoi ? Parce que personne n'est d'accord l'un avec l'autre. Certains voulaient faire passer le contournement ici, d'autres qui voulaient le faire passer ailleurs, finalement on s'est rallié. J'ai bien entendu pendant la campagne électorale qui me disait sur Lyon qu'il ne faut pas de contournement, qu'il ne doit pas passer ici ? Personne ! Absolument personne ! Parce que les gens savaient dans l'ouest lyonnais que c'était avec le cœur de l'agglomération qu'il fallait pouvoir avoir des liaisons. Que si on envoyait ce grand contournement plus loin que Meyzieu, il ne serait usité par personne et donc il ne servirait à rien dans les 20/30 prochaines années. Et nous essayons, comme vous le savez, de limiter l'étalement urbain pour faire en sorte que l'agglomération ne se prolonge pas du côté de l'est lyonnais, c'est même une de nos directions principales.

Sur la question de monsieur Buffet, j'ai admiré l'art du tackle. C'est un art le tackle parce que comme vous le savez, il faut être dans le ballon et jamais dans les pieds. Je crains que vous ne soyez un peu dans les pieds parce que, en fait, vous signalez à la commission que peut-être nous pourrions faire financer des projets locaux et vous alertez sur le fait qu'il ne vaudrait mieux ne pas donner la subvention. Comme cela on serait sûr que l'Anneau des sciences ne se ferait pas puisque l'on mettrait des obstacles supplémentaires sur sa réalisation.

Je crois que monsieur Da Passano vous a répondu avec pertinence que, par sa position centrale au cœur de l'Europe, Lyon est en soi un problème d'intérêt européen parce que la circulation, pas simplement sur l'Anneau des sciences mais sur

l'ensemble de l'agglomération est, effectivement, un problème de nature européenne. Alors mes chers collègues, on va faire comme on fait d'habitude. On va continuer à avancer. Non pas sur l'Anneau des sciences sans conscience mais sur l'Anneau des sciences avec constance. Merci.

Je mets aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- contre : groupes Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

---

**N° 2015-0147 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction ressources -

---

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Conseillère Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0147. Madame Brugnera, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère BRUGNERA, rapporteur :** Monsieur le Président, ce rapport concerne la désignation des représentants de la Métropole dans les deux instances de ce fonds qui est géré par la MDMPH et qui attribue des aides aux personnes porteuses de handicap. Avis favorable à l'unanimité de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Comité de gestion et du Comité de suivi et de recours du Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH). Je vous propose la candidature de madame Thérèse Rabatel.

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

**M. LE PRESIDENT :** Rapport suivant, monsieur Rudigoz.

**M. le Conseiller FORISSIER :** Excusez-moi, monsieur le Président, j'avais demandé un temps de parole sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pardon, allez-y ! Prenez le temps de parole.

**M. le Conseiller FORISSIER** : Mais cela ne change pas le vote parce que nous sommes pour. Monsieur le Président et chers collègues, je profite de ce rapport pour aborder un sujet de fond dont nous devons débattre d'ici les prochains mois et qui est, à mon sens, essentiel pour le bon fonctionnement de l'organisation de nos services métropolitains.

Je souhaiterais vous interpeller, monsieur le Président, sur les futures dispositions gouvernementales concernant le rapprochement entre politique vieillesse et handicap. Ces futures dispositions rencontrent une forte opposition d'un très grand nombre de départements même si une certaine convergence peut s'entendre, il n'en demeure pas moins que toutes les problématiques liées au handicap ne peuvent se traiter sous le prisme de la vieillesse et de la dépendance.

Comment comptez-vous positionner sur l'organisation de ces compétences au niveau de notre Métropole ? Ces réflexions amènent à devoir nous poser également la question de l'harmonisation des centres communaux d'action sociale (CCAS) afin de construire une politique efficace et unifiée à l'échelle métropolitaine.

Les CCAS doivent pour cela se recentrer sur la coordination de l'action sociale laissant à la Métropole le soin de définir la politique sociale en concertation avec les communes. Ancien Vice-Président du Conseil général et sénateur membre de la commission des affaires sociales, je suis très attaché à la mise en place des politiques publiques en général et, plus particulièrement sur notre territoire, je milite et défend l'idée d'une Métropole ancrée sur le territoire au service de l'homme. Je crois que cette idée est très partagée par la plupart d'entre nous. Les décisions politiques ne peuvent et ne doivent pas se prendre uniquement rue du Lac, il faut absolument garder un lien avec l'échelon communal.

L'enjeu de la Métropole est maintenant de parvenir à intégrer et à adapter les services pour continuer à assurer un service public de qualité, en particulier sur le volet social. Nous devons, nous élus locaux, Maires, nous pencher sur la question de la relation que nous souhaitons établir avec le Président de la Métropole. L'échéance électorale de 2020 mettra en place un nouveau mode de désignation des Conseillers métropolitains.

Dans ce nouveau contexte, le Maire deviendra délégué du pouvoir du Président de la Métropole et appliquera à l'échelle de son territoire les décisions politiques. A mon avis, tout comme il y a actuellement un représentant de l'Etat, le Maire devrait être sur sa commune le représentant du Président de la Métropole, il administrerait son territoire en fonction de décisions politiques prises à la Métropole.

C'est aussi pour cela que la disparition des dispositions de la loi PLM (Paris-Lyon-Marseille) est nécessaire pour ne pas interférer avec la loi MAPTAM. Il faut donner aux arrondissements lyonnais un pouvoir d'administration équivalent à celui des autres que le rôle actuel du Maire de Lyon serait pleinement rempli par le Président de la Métropole et abandonner le concept dépassé de ville centre à établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Nous sommes en Métropole.

Il est aussi essentiel de définir aujourd'hui les relations qui régiront les services municipaux et les services métropolitains dans tous les domaines. Le Maire doit rester l'interlocuteur privilégié des usagers qui ne doivent pas faire les frais d'une technocratie trop lourde. Pour exemple, il faudrait acter le fait de ne pas pérenniser à terme les maisons du Rhône en maisons de la Métropole.

Les MDR devraient disparaître au profit de services métropolitains décentralisés installés dans les mairies. C'est à mon sens une manière évidente de faire des économies, ce que nous cherchons tous, au niveau des moyens mis en œuvre, matériels et humains, de gagner en efficacité et en rapprochant nos services.

La lisibilité serait meilleure pour nos administrés. La mairie deviendrait lieu unique d'accueil, faisant fonction de guichet unique des services de proximité, placé sous la responsabilité du Maire, garant des services publics. Il est nécessaire dans cette logique, évidemment de définir des périmètres intercommunaux pour les communes de plus petite taille, en fonction des bassins de vie. Un travail de concertation doit être lancé au niveau des territoires concernés. Les Conférences territoriales des Maires permettront des réflexions à cette échelle. Cette logique d'organisation territoriale doit s'appliquer pour l'ensemble des services, qu'ils soient administratifs, techniques ou opérationnels. Le débat entre vous, monsieur le Président et les Maires doit être ouvert, lors de l'élaboration du pacte de cohérence métropolitaine, qui même s'il est un document d'intention, définira une position commune et partagée par tous.

Je vous rappelle pour mémoire que la loi MAPTAM prévoit la clause de revoyure et c'est dans ce cadre que le débat doit être lancé. Nous avons, en définitive, peu de temps. Cette discussion politique doit avoir lieu. Je vous remercie monsieur le Président de bien vouloir prendre en compte cette requête et ne m'en voulez pas, mesdames et messieurs, d'avoir eu peut-être quelques propositions qui peuvent vous paraître provocantes aujourd'hui mais qui, je crois, auraient le mérite d'ouvrir le débat.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai bien entendu votre proposition de sauvegarder pleinement le pouvoir de tous les Maires sauf un, celui de Lyon.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Conseillère BRUGNERA.

**N° 2015-0148 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Rudigoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0148. Monsieur Rudigoz, vous avez la parole.

**M. le Conseiller RUDIGOZ, rapporteur** : Oui, monsieur le Président, pour ce rapport, il s'agit de désigner des représentants de la Métropole au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Nous avons une série de candidats, là encore, nous pouvons voter à main levée. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ?

**M. le Conseiller COCHET** : Je demandais la parole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ah bon ! Excusez-moi ! Allez-y !

**M. le Conseiller COCHET** : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues, l'étude de ces désignations nous donne l'occasion d'avoir une pensée pour monsieur Olivier Brachet dont l'ombre plane dès que l'on parle de logements mais c'est quelqu'un qui était très apprécié et que nous regrettons...

**M. LE PRÉSIDENT :** Mais bien sûr !

**M. le Conseiller COCHET :** Et en plus, très sincèrement, monsieur le Président ! Elle nous ramène à la situation de la Métropole et à son mode de gouvernance.

La démission de votre Vice-Président dénonce, monsieur Collomb, de manière fracassante, à la fois vos méthodes politiciennes, et votre incapacité à définir une ligne politique claire et transparente pour la construction de la Métropole.

Nous avons eu l'occasion, lors de la séance d'installation, d'évoquer un point qui nous différencie nettement : c'est le respect des personnes et des engagements. Monsieur David Kimefeld nous a répondu dans la presse "caricature". Si je peux me permettre, je vous rappelle que "caricature" signifie que c'est vrai mais que c'est seulement exagéré. Depuis, on a pu voir à votre attitude que nous étions en fait en dessous de la réalité. Monsieur Brachet qui fut votre directeur de campagne, Vice-Président à la Métropole, est devenu selon vous, un incapable et un pleutre car il ne souhaite pas assumer votre choix de baisser l'investissement dans la construction de logements.

Que dire aussi des mesures de rétorsion contre madame Ludivine Piantoni qui, malgré son élection démocratique à la Commission permanente, certes, contre votre choix, s'est entendue sommée de démissionner et devant son refus de s'exécuter, vous avez imposé au Maire du troisième arrondissement de lui retirer sa délégation d'adjoint, puis de l'écarter des délégations données aux membres de cette commission.

Cet irrespect de la représentation démocratique est votre marque de fabrique, confère vos remarques concernant, je dirais, les interventions de monsieur Gascon et monsieur Buffet. C'est le dédain pour vos opposants puisque vous déclarez, je cite : "l'opposition dit toujours n'importe quoi". C'est aussi le mépris pour vos camarades et vos alliés, si on en juge, par vos échanges d'amabilité, par presse interposée, avec madame la Ministre de l'éducation, monsieur le Secrétaire d'État aux sports et monsieur le Président de la Région Rhône-Alpes.

Tenez, en citant cette liste, je m'aperçois qu'ils sont tous trois ministres ou anciens ministres, je ne pense pas que ce soit la raison de votre aversion, envers ceux qui ont réussi à faire "hop" au gouvernement contrairement à vous !

Cet irrespect est une constante chez vous ! Ce qui est à l'opposé de la mouvance dans vos convictions, car à force d'user du débauchage individuel au profit de votre seule ambition personnelle, vous n'avez pas su fonder la Métropole sur des valeurs politiques. Et c'est là l'élément le plus important pour notre collectivité : quelles sont donc vos orientations politiques ? Quels sont les grands thèmes d'action de votre mandat ? Quelle répartition des moyens financiers ? Ce Conseil est encore symptomatique de cette incapacité à définir les politiques métropolitaines. Quelle infrastructure routière est portée par la Métropole ? L'Anneau des sciences, on ne sort pas des études et on vient de le voir à l'instant. Les contrats aidés : on fait comme le Conseil général, sans apporter de plus-values. Les subventions pour le tourisme, l'économie, la culture, on les baisse sans revoir nos priorités d'actions et nos attentes dans les résultats. Les archives et la lecture publique : on redonne la compétence au Département.

Tous ces éléments démontrent que l'exécutif actuel passe beaucoup de temps sur le dosage et l'équilibre des majorités politiques pour se maintenir dans ses fonctions au détriment de la construction de la Métropole et de la mise en œuvre

de politique innovante et efficace dans les domaines de compétences de cette collectivité et notre groupe ne peut que le regretter, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Vous êtes exactement le contraire de ce que je suis dans la caricature. D'ailleurs quand on dresse, dans la presse, un portrait de vous, on vous montre comme conciliant, non autoritaire, comme étant capable d'écouter les uns et les autres. Merci donc de vos remarques, j'essayerai de prendre exemple sur vous.

Donc je passe maintenant au vote... Monsieur, je vous ai laissé parler, je vous réponds en 30 secondes.

**M. le Conseiller COCHET :** Ce qui m'intéresserait, c'est d'avoir une réponse sur le fond.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose de 17 représentants au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) est Métropole habitat :

- 6 Conseillers métropolitains,
- 3 personnes qualifiées élus d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'OPH, mais n'ayant pas la qualité de Conseiller métropolitain,
- 6 autres personnes qualifiées,
- 2 représentants d'associations d'insertion.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Conseillers métropolitains :

- Bret Jean-Paul
- Llung Richard
- Gascon Gilles
- Le Faou Michel
- Gomez Stéphane
- Cardona Corinne

\* Personnes qualifiées :

- Thouvenot Agnès
- Chambrillon Bernard
- Zartarian Dany-Claude
- Barriac Anne-Marie
- Vermelun Christian
- Morreteau Jean
- Camuzat Sylvain
- Bal Marie-Françoise
- Crozon Pascale

\* Associations d'insertion :

- Calle Gérard (Forum réfugiés)
- Condamine Yvon (ARALYS)

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller RUDIGOZ.

**N° 2015-0149 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Rudigoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0149. Monsieur Rudigoz, vous avez la parole.

**M. le Conseiller RUDIGOZ, rapporteur** : Même type de rapport, désignation de représentant de la Métropole au sein de Grand Lyon habitat avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. La Métropole dispose de 17 représentants au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat :

- 6 Conseillers métropolitains,
- 3 personnes qualifiées élues d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'OPH, mais n'ayant pas la qualité de Conseiller métropolitain,
- 6 autres personnes qualifiées,
- 2 représentants d'associations d'insertion.

Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Conseillers métropolitains :

- Panassier Catherine
- Ait-Maten Zorah
- Le Faou Michel
- Vessiller Béatrice
- Jacquet Rolland
- Guillard Stéphane

\* Personnes qualifiées :

- Belinga Odile
- Julien-Laferrière Hubert
- Dayme Grégory
- Gignoux Bruno
- Barthelemy Christian
- Deschamps Yvon
- Amiot Vincent
- Boullu Jean-Louis
- Lévêque Louis

\* Associations d'insertion :

- Condamine Yvon (ARALYS)
- Valère Gérard (Habitat et humanisme)

**M. le Conseiller GUILLAND** : Il y a une demande de temps de parole pour le groupe UMP, divers droite et apparentés, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Ah pardon, allez-y !

**M. le Conseiller GUILLAND** : Monsieur le Président, mes chers collègues, mes observations sur ce rapport portant désignation au conseil d'administration de Grand Lyon habitat ne porteront pas sur la récente démission de son Président Olivier Brachet, Philippe Cochet, ayant déjà, au nom de l'ensemble du groupe UMP, divers droite et apparentés, largement remué le couteau dans la plaie manifestement encore vive.

Non, mon intervention sera l'occasion, monsieur le Président, de mettre en évidence une fois encore l'amateurisme dont vous faite preuve dans la mise en place de la Métropole et, peut-être, une fois n'est pas coutume, avoir de votre part en retour quelques explications.

La mise en place de la Métropole devait être, vous nous l'avez souvent répété, l'occasion d'apporter un peu de cohérence aux politiques déployées sur le territoire, ce devait être l'occasion de faire des économies dites d'échelle regroupant les structures jusqu'à l'heure juxtaposées de la Communauté urbaine et du Département. Ces objectifs d'économie et de cohérence sont d'ailleurs, et ce n'est pas un hasard, systématiquement mis en avant dans les rapports de la Cour des comptes comme de la Chambre régionale des comptes comme piste d'évolution des politiques publiques. A ce titre, un article du Point de cette semaine met en avant l'urgence qu'il y a à réduire du nombre d'OPH afin de parvenir à réaliser des économies de structure et, d'autre part, de permettre aux politiques mises en œuvre de gagner en efficacité. Le regroupement de certains OPH intervenant sur le territoire de la Métropole tombait donc sous le sens aux yeux de tous, y compris de votre majorité puisque la fusion de Grand Lyon habitat et de la partie métropolitaine de l'OPAC du Rhône nous avait été confirmée à échéance 12 à 18 mois lors de la commission finances du mois de janvier dernier.

Notre surprise, mais j'imagine aussi celle de nombreux membres de votre majorité de circonstance, fut donc totale en ouvrant Le Progrès du 14 février où, par la voix de votre Vice-Président en charge du logement, Michel Le Faou, vous annonciez -je cite- "que les 3 OPH ne fusionneront en aucun cas et avaient vocation à coexister et à apporter chacun leur contribution à la politique métropolitaine". Au-delà de la surprise, ce revirement appelle deux observations. Il allonge, si besoin, la liste des tâtonnements, revirements, reculades, renoncements, demi-tours, qui jalonnent depuis quelques mois la mise en place de la Métropole d'une manière centralisée et en l'absence totale de concertation. Il allonge, si besoin, la liste des pistes d'économies enterrées mais il est vrai qu'aux économies vous avez préféré l'augmentation des impôts, les Grandlyonnais apprécieront.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Synergies-Avenir ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller RUDIGOZ.

**N° 2015-0150 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Rousseau a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0150. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

**M. le Conseiller ROUSSEAU, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Il s'agit de désigner des représentants de la Métropole au sein du collège des collectivités bénéficiant du socle commun de compétence du Centre de gestion. Je vous laisse le soin, Président, de proposer ces représentants.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein du Collège du "socle commun de compétences" au conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Je vous propose, comme titulaires, messieurs Michel Rousseau et Loïc Chabrier et, comme suppléants, madame Virginie Poulain et monsieur Eric Fromain.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Rapporteur : M. le Conseiller ROUSSEAU.

**N° 2015-0151 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0151. Madame Brugnera, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère BRUGNERA, rapporteur** : Monsieur le Président, ce rapport concerne la désignation des représentants de la Métropole au sein du SDMIS désormais. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose de 14 représentants titulaires et 14 représentants suppléants au sein du Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS).

En application de l'article L 1424-73 du CGCT, les représentants de la Métropole de Lyon sont élus au scrutin de liste à un tour par le Conseil en son sein.

Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Je vous propose la liste que vous avez sur vos pupitres, avec simplement un changement, monsieur Crimier deviendrait suppléant et monsieur Artigny deviendrait titulaire.

Titulaires	Suppléants
1 - Sécheresse Jean-Yves	1 - Dercamp Christophe
2 - Gomez Stéphane	2 - David Martine
3 - Laurent Murielle	3 - Butin Thierry
4 - Roche Arthur	4 - Passi Martial
5 - Veyron Patrick	5 - Barge Lucien
6 - Devinaz Gilbert-Luc	6 - Piégay Joël
7 - Da Passano Jean-Luc	7 - Panassier Catherine
8 - Artigny Bertrand	8 - Crimier Roland
9 - Forissier Michel	9 - Cohen Claude
10 - Gascon Gilles	10 - Fenech Georges
11 - Moroge Jérôme	11 - Fromain Eric
12 - Vincendet Alexandre	12 - Fautra Laurence
13 - Jacquet Rolland	13 - Genin Bernard
14 - Jeandin Yves	14 - Uhlich Yves-Marie

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'autres listes ?

*(Aucune autre liste n'est présentée).*

Je vous rappelle que le dernier alinéa de l'article L 3121-15 du CGCT, applicable à la Métropole par renvoi de l'article L 3611-3, dispose : "Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil général."

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

*(Les candidats sont proclamés élus).*

Rapporteur : Mme la Conseillère BRUGNERA.

---

**N° 2015-0152 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances - Mise à disposition, aux membres du Conseil de la Métropole de Lyon, de moyens informatiques et de télécommunications - Demande de subvention à l'Agence pour la maîtrise de la demande en énergie (ADEME) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0152. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le cadre de la dématérialisation des dossiers de séance, il s'agit de décider de la mise à disposition de moyens informatiques et de télécommunications pour les membres du Conseil de la Métropole de Lyon et également de statuer sur une demande de subvention à l'Agence pour la maîtrise de la demande en énergie. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller BLACHIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole de Lyon vient de mener à bien son processus de dématérialisation. Il s'agit concrètement d'une transition de nos outils de travail vers le numérique et non vers le digital d'ailleurs, comme je l'ai entendu tout à l'heure. Cela peut bousculer les habitudes des plus conservateurs d'entre nous et demander un peu d'adaptation à l'autre. C'est pourquoi cette transition a été menée en partenariat avec l'ensemble des groupes politiques de cette assemblée.

Cette dématérialisation est une nécessité majeure afin de remplir les nouvelles missions de la Métropole et de mobiliser avec efficacité les énergies. Cela permettra aux Conseillers et à l'Exécutif de pouvoir faire face de façon rapide aux nombreuses tâches supplémentaires qui nous sont demandées. Cela permettra aussi aux élus de pouvoir être davantage sur le terrain en synchronisant, via le numérique, l'ensemble des actions que nous menons et en nous permettant d'avoir, sur support tablette et en cloud, les documents nécessaires partout où nous sommes.

Cela permettra aussi de donner une information plus complète aux élus menant à des choix démocratiques plus avisés. C'est une excellente chose et le groupe socialiste et apparentés s'en félicite.

L'un des objectifs de la Métropole est de contribuer à mettre fin à une partie de la bureaucratie qui étouffe trop souvent la démocratie locale. Nous pensons que cette simplification numérique y participe à sa façon. Elle est aussi un investissement pour réduire de nombreux coûts de traitement et d'envoi et donc pour consacrer plus de moyens aux missions directes vis-à-vis de nos concitoyens.

Un dernier mot, un dernier souhait au sujet des logiciels qui sont mis à notre disposition, notamment sur les tablettes qui seront notre outil de travail pour exercer notre mandat. Nous espérons que la French Tech qui vous est chère, monsieur le Président, ainsi qu'à la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze, sera l'occasion de faire émerger de nouvelles applications made in Métropole de Lyon, des applications que nous pourrions utiliser ainsi pour le plus grand service de nos concitoyens. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Bien. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2015-0158 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2015-0159 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2015-0160 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Création de la Métropole de Lyon - Création des emplois - Tableau des effectifs - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2015-0161 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Personnel de la Métropole de Lyon - Dispositions tarifaires pour les titres restaurant - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0158 à 2015-0161. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur** : Oui, monsieur le Président et chers collègues, nous avons là 4 délibérations. Si vous le voulez bien, on va prendre quand même un petit peu de temps pour regarder de quoi il est question puisqu'il s'agit des ressources humaines.

La première délibération numéro 2015-0158 parle du régime indemnitaire des agents de la Métropole. Il s'agit donc de créer le premier régime indemnitaire de la nouvelle collectivité territoriale qu'est la Métropole.

Je vais simplement vous rappeler la situation de départ. Il y a deux modalités de rémunération différentes entre le Grand Lyon et le Conseil général. Nous avons donc la nécessité de fixer un système pour la Métropole puisque nous devons embaucher.

En revanche, je vous rappelle que la loi MAPTAM protège les agents qui ont droit au maintien de leur régime indemnitaire à titre individuel, si celui voté par la Métropole est moins favorable.

La position des organisations syndicales nous a été exposée de la manière suivante : avoir le meilleur des deux régimes indemnitaires, donc un alignement par le haut. Il y a eu un refus, compte tenu de la contrainte budgétaire : près de 15 M€, c'est ce qui résultait de cette demande. Cette position a ensuite évolué en réclamant le régime indemnitaire du Grand Lyon.

Je me permets de faire un petit rappel historique pour bien vous montrer où nous en sommes de l'ensemble des négociations pour qu'il y ait la plus grande transparence entre nous. La position initiale de l'administration était de s'appuyer sur l'un ou l'autre des deux régimes indemnitaires en prenant comme référence le plus bas, c'est-à-dire que le nouvel entrant ne devait pas gagner plus qu'un agent issu d'une des deux collectivités de travail, ce qui permettait d'avoir du temps pour travailler sur un régime métropolitain cohérent et de n'engager aucun surcoût au démarrage de la Métropole parce que, bien évidemment, les négociations continuent.

Ce qui vous est soumis ce soir au Conseil, suite aux négociations avec les syndicats, c'est la reprise du régime indemnitaire uniquement de grade du Grand Lyon pour tous les cadres d'emplois qui existaient à la Communauté urbaine. Pour les cadres d'emplois qui n'existaient qu'au Département, nous vous proposons la reprise du montant moyen versé.

Donc c'est un système simplifié. La proposition initiale de l'administration aboutissait à gérer deux mécaniques de rémunération en fonction des grades, soit une mécanique issue du Grand Lyon et une autre issue du Conseil général, et donc cela répond pour partie à la revendication syndicale, pour un coût maîtrisé estimé à 1,3 M€ sur une masse salariale d'environ 420 M€. Bien sûr, seront à travailler d'autres éléments en 2015 et sur le reste du mandat : quelle politique de convergence entre les différentes filières, équité entre les agents -notamment, nous avons un problème d'équité avec la filière sociale que nous accueillons-, quelle attractivité de la Métropole, revoir certaines rémunérations si nous avons un problème de recrutement et, bien sûr, prise en compte des différents niveaux de responsabilité. Voilà, en ce qui concerne la première délibération.

Pour la seconde, la délibération numéro 2015-0159, il s'agit de la définition de la durée et de l'organisation du temps de travail des agents de notre Métropole, l'objet de la délibération c'est donc de créer ... là j'ai un petit problème, régime indemnitaire, c'était le précédent. Donc, attendez, la durée, l'organisation.

Donc nous avons actuellement la position initiale de l'administration, c'était de dire 1 607 heures, c'est incontournable et nous proposons deux formules d'aménagement : 35 heures et 25 jours de congés et 37 heures 30 et 15 jours de RTT.

Donc nous avons rediscuté avec les organisations syndicales puisqu'actuellement, je vous rappelle que le Grand Lyon travaillait 1 571 heures au lieu de 1 607 heures. Trois formules d'aménagement sont proposées, ce qui est dans votre délibération aujourd'hui

- une à 38 heures 45, avec 25 jours de congés annuels et 22 jours de réduction temps de travail (RTT), hors journée de solidarité qui est prise sur le RTT, qui permet donc de conserver les droits absence des agents du Département qui avaient 46 jours au total, qui permet de compenser la perte des congés du Président pour les agents du Grand Lyon et la suppression des jours de congés pour les mères, en octroyant aux agents qui seront sur la formule 1, la possibilité d'absence en plus, un jour de RTT et alors là pour tout le monde, qu'on soit homme ou femme, c'est vraiment l'égalité.

La formule demandée par agent mais validée par la hiérarchie en fonction des nécessités de service. Cela paraît à minima puisque nous sommes, bien évidemment, dans du service public. Il faut que le service public continue d'être assuré.

Et puis, il y avait une demande qui était d'un temps partiel de droit élargi aux 14 ans de l'enfant. Actuellement, au Grand Lyon, c'était 3 ans et le Conseil général avait jusqu'aux 14 ans. Donc c'est accordé, avec bien évidemment, là aussi, sauf nécessité de service et si un N+1 était amené à refuser ce temps partiel, il serait de toute façon remis devant la commission administrative paritaire (CAP), donc les droits des agents sont garantis.

La délibération n° 2015-0160 : il s'agit de la création des emplois et le tableau des effectifs. Donc l'objet de cette délibération, c'est dans le respect de la loi de 1984 qui dispose que l'organe délibérant crée les emplois de la collectivité en précisant le grade, que nous fixions les emplois possibles de la Métropole pour la fonction publique territoriale. Donc nous aurons prochainement, d'ailleurs, une autre délibération pour la fonction publique hospitalière puisque nous avons accueilli des collègues de cette fonction publique-là.

A noter quand même, et je tiens à le préciser, que tous les emplois et grades listés n'ont pas vocation à être pourvus. Le taux de vacance minimal observé, c'est 5 %, c'est-à-dire c'est le turn-over classique dans toutes les collectivités, les recrutements effectués dans la limite des crédits, et de la masse salariale votés par le Conseil.

Quelques explications sur la manière dont a été construit le tableau que vous avez dans votre délibération, reconduction de tous les postes du Grand Lyon, pourvus et vacants, c'est-à-dire 5 218 postes basculés à la Métropole. La commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLETC) a acté le transfert de 3 600 équivalents temps plein (ETP) hors, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF), vous savez, la protection de l'enfance qui est la fonction publique hospitalière, les ETP sont transformés en postes avec un coefficient de 1,05 pour tenir compte des temps partiels, ce qui nous amène à 3 780 postes plus 200 postes vacants. Donc c'est le taux de vacance imputé de 5,3 % qui a été calculé. Donc un total de 9 198 postes répartis sur différents grades de la fonction publique territoriale, voilà.

Enfin, en ce qui concerne la dernière délibération n° 2015-0161, il s'agit des dispositions tarifaires pour les titres restaurant. Actuellement, je vous rappelle que le Conseil général avait un titre restaurant à 7,50 € pris en charge à 50 %, avec un versement forfaitaire, quels que soient les jours travaillés et le Grand Lyon avait un titre restaurant à 7 € pris en charge à 60 %, un octroi en fonction de la présence de l'agent, ce qui est la règle je vous le rappelle, mes chers collègues.

La position donc des organisations syndicales, c'était d'avoir le meilleur des deux systèmes. On a accordé donc un titre à 7,50 € avec une prise en charge à 60 %. Je pensais moi que nous avions donné satisfaction et bien non, la dernière revendication est de porter le titre à 8,50 €. Et ce qui vous est proposé ce soir, c'est le maximum des deux, c'est-à-dire 7,50 € et 60 %.

Voilà, cette proposition qui est soumise ce soir a un coût estimé dans la délibération à 9,7 M€. Pour information, le surcoût de prendre la plus forte valeur faciale et la meilleure participation est quand même de 900 000 € pour l'année, voilà ! 112 000 titres ont été commandés pour 5 894 agents pour le mois de janvier, c'était juste un petit chiffre.

Voilà, monsieur le Président et mes chers collègues, ce qu'il convenait de dire pour avoir toutes les informations. Bien sûr que s'il y avait des questions, on pourrait y répondre.

Merci.

Le dossier n° 2015-0158 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres : "Dans les visas, il convient de lire :

"Vu l'avis du comité technique en date du 20 février 2015"

au lieu de :

"Vu l'avis du comité technique en date du 12 février 2015".

Le dossier n° 2015-0159 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

"Dans les paragraphes de l'exposé des motifs **"Dispositions transitoires"**, il convient de lire "31/12/15" au lieu de "31/08/15".

Dans l'annexe n° 1 - tableau n° 2, il convient de lire dans le titre du tableau "31/12/15" au lieu de "31/08/15".

Dans ce même tableau :

- Colonne "Formule 2A", il convient de supprimer "Soit 17 pour la période du 01/01/15 au 31/08/15 (Sur la base de 34 semaines complètes entre le 01/05 et le 30/08)",

- Colonne "Formule 2B", il convient de supprimer "Soit 25 pour la période du 01/01/15 au 31/08/15 (Sur la base de 34 semaines complètes entre le 01/05 et le 30/08)".

Dans l'annexe n° 1 - tableau n° 4, il convient de lire dans le titre du tableau "31/12/15" au lieu de "31/08/15".

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère COCHET** : Monsieur le Président, chers collègues. Ces deux délibérations nous permettent de traiter d'un point structurant pour la Métropole et pour son personnel.

La délibération n° 2015-0158 fixe la base juridique des régimes indemnitaires pour le recrutement de nouveaux agents. Pour l'instant, en effet, comme il a été précisé, les régimes précédents cohabitent à titre personnel pour chaque agent, tant qu'une solution meilleure n'a pas été votée. Et dans le domaine des régimes indemnitaires, il serait bon aussi que les différences entre filières -qui pénalisent en particulier les femmes- se réduisent.

La délibération numéro 2015-0159 traite de la question du temps du travail et tous ses aspects ne sont pas encore finalisés. Comme dans toute entreprise, salaires et temps de travail sont au cœur des préoccupations du personnel. Les discussions se poursuivent entre organisations syndicales et exécutif de la Métropole, et sont perçues, de part et d'autre, comme délicates.

Mais la question est de traiter aussi les enjeux d'organisation, de conditions de travail et de culture professionnelle : au-delà de la mise côte à côte des agents et cadres venus du Conseil général du Rhône, d'une part, et de la Communauté urbaine, de l'autre, l'objectif est de créer, n'est-ce pas, une réelle communauté des personnels de la Métropole.

Or, les documents des deux délibérations le montrent bien, les deux collectivités territoriales géraient de manière différente leurs personnels. La tâche n'est pas aisée, mais ô combien stratégique !

Certes, les volontés d'économie qui traversent tous les dossiers métropolitains, dont ceux des RH mais elles ne doivent pas

empêcher ces volontés de réussir à former un collectif uni de travail, à motiver les agents issus des deux entités, grâce à des objectifs de service public liés aux nombreux défis de la Métropole.

Il faut aussi créer un réel contrat social porté par une ambition : faire que la qualité sociale et l'efficacité publique soient étroitement liées. C'est l'action de chacun des agents qui va permettre à la Métropole de prendre vie et de faire sens pour ses habitants. La qualité sociale doit être une priorité renforcée de toute politique des ressources humaines. De même que nous innovons en créant cette Métropole, soyons aussi ambitieux dans notre politique RH, définissons une charte du vivre ensemble, un mode de relations entre la Métropole et ses agents. Dans ce cadre, écoute et dialogue sont fondamentaux, bien sûr mais ils sont aussi structurants pour la création d'un collectif uni de travail. La mise en place d'un baromètre social permettrait également de suivre chaque année l'évolution de cette performance sociale.

L'exécutif, ainsi que le personnel de la Métropole, peuvent compter sur notre contribution pour avancer sereinement dans ce domaine.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste.

**M. le Conseiller GENIN** : Monsieur le Président, brièvement, nous votons donc le premier régime indemnitaire de la Métropole, des agents de la Métropole. Le moins que l'on puisse dire c'est que ça ne commence pas très bien ou en tous les cas, avec beaucoup de difficultés.

Nous avons entendu les comptes-rendus des discussions, madame la Vice-Présidente, nous entendons aussi nous essayons d'écouter, d'entendre les représentants du personnel et leurs organisations syndicales, le moins que l'on puisse dire est que la situation est sinon bloquée, en tous les cas, difficile.

En tous les cas nous ne croyons pas, pour ce qui nous concerne au sein du groupe communiste, que les organisations syndicales seraient fatalement irresponsables et uniquement préoccupées par des revendications dans une situation bornée et contraire à nos contraintes budgétaires. En tous cas, ces organisations syndicales représentatives de bon nombre de personnel de notre collectivité doivent ou devraient être les interlocuteurs privilégiés, c'est aussi ça faire de l'humain, monsieur le Président parce que donc justement représentative de nombre de salariés et des actrices et des acteurs de ces salariés de nos services publics.

Certes, nous savons que ce n'est jamais facile mais cela s'appelle le dialogue social et nous constatons aujourd'hui, le tract nous a été distribué d'ailleurs à l'entrée de la salle, que les 8 organisations syndicales unanimes contestent les propositions qui sont faites et déposent un préavis de grève.

Tout à l'heure, un représentant du groupe socialiste et apparentés, sur une autre délibération, concluait en disant : "seul on va plus vite, ensemble on va plus loin". Nous reprendrons cette expression pour cette délibération en souhaitant que le dialogue social puisse se développer dans le respect les uns des autres, y compris dans la confrontation mais dans le respect. Pour toutes ces raisons, notre groupe, le groupe Communiste et républicain, à l'unanimité, comme les organisations syndicales, s'abstiendra sur les rapports n° 2015-0158 et 2015-0159.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY :** Merci. Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai d'une façon globale sur ces 4 rapports qui viennent d'être présentés par madame Vullien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés votera ces rapports car la lecture de ceux-ci et leur examen en commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ne nous permettent pas, en l'état actuel des choses, de considérer que les dispositions que vous avez prévues sont contraires à nos valeurs et à une gestion rationnelle des personnels.

Toutefois, monsieur le Président, il existe aujourd'hui un contraste fort entre ces délibérations bien rédigées et les mouvements de personnels que nous avons connu en novembre dernier jusqu'au préavis de grève déposé pour le 23 mars prochain. Je ne vais pas ici, monsieur le Président, me faire le porte-parole des organisations syndicales. Elles sont suffisamment expérimentées pour faire valoir auprès de vous leurs revendications mais force est de constater que nous pouvons nous inquiéter de la façon dont les personnels et les organisations syndicales se sentent intégrés aux divers processus de réflexion portant notamment sur l'organisation et le fonctionnement des services, la prise de jours de congés payés de RTT, les tickets restaurant, les semaines de 4 jours, etc.

A titre d'exemple, je citerai l'organisation des cycles de travail, étant sûr que cela s'applique à tous les postes, aux personnels travaillant dans les collèges, par exemple. La mise en place des organisations des services, calée sur les demandes actuelles des agents, permettra-t-elle la mobilité interne interservices à moyen terme ? La mise en place de temps partiel, la semaine de 4 jours par exemple alors que pour les ex-agents du Conseil général, il s'agissait de temps plein, conduit-elle à une baisse de jours de RTT et à une baisse de la rémunération ? Le tableau des effectifs que vous nous avez communiqué intègre-t-il l'ensemble des postes, notamment les postes vacants non remplacés, etc. ?

Pour nombre de salariés, le passage à la Métropole a été vécu comme un changement très important dans leur vie professionnelle. Changement de lieu, changement de méthodes de travail, révision à la baisse des jours de congés, évolution de la rémunération, etc. Si nous évoquons aujourd'hui ces interrogations non limitatives, c'est que nous souhaitons que la mise en place de la Métropole soit un succès. Non pas pour nous, Conseillers métropolitains mais pour nos concitoyens, elles et ils doivent trouver dans la mise en place de cette Métropole qui servira d'exemple à d'autres, un développement à la fois économique, social, environnemental qui satisfasse leurs besoins actuels, réponde à leurs attentes et garantisse à leurs enfants et à leur famille un soutien social de qualité et pérenne.

Monsieur le Président, ce n'est ni vous ni moi qui seront à l'accueil de la Maison du Rhône et devront faire face à des situations tendues avec des usagers parce que notre hiérarchie sera débordée par des considérations de fonctionnement interne. Ce n'est ni vous ni moi qui devront expliquer un jour à des parents d'enfants handicapés que la décision d'une commission relève d'une erreur de compréhension de leur dossier. Comment nos services sociaux peuvent-ils bien fonctionner quand les personnels qui en assument le fonctionnement sont eux-mêmes inquiets de leurs propres conditions de travail, ne se sentent pas reconnus et ne comprennent pas la remise en cause de ce qu'ils considèrent comme des acquis sociaux ?

Au cours où vont les choses, nous risquons d'avoir deux visions séparées de la Métropole : celle des personnels et celle des élus, sans oublier que nous ne pouvons écarter le risque d'avoir une inflation de l'absentéisme, une augmentation des déclarations d'accident du travail, des démissions, etc. ce qui conduira in fine à une dégradation de l'action sociale, sans parler des services urbains tels que la propreté qui ne seront pas en reste.

Pour conclure, monsieur le Président, nous vous demandons de renforcer les discussions avec les organisations syndicales de façon à ce que les personnels de la Métropole n'aient pas le sentiment d'être les laissés pour compte de cette belle aventure. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère MILLET :** Monsieur le Président et chers collègues, la Métropole de Lyon compte aujourd'hui près de 9 000 agents dont 3 800 transférés du Département du Rhône. Cette fusion de personnel issue de deux univers différents a été un vrai défi.

Nous pouvons nous féliciter de cette intégration réussie qui a rendu possible la continuité du service public et offert à la Métropole l'opportunité de partir sur des bases solides. Il ne fait aucun doute que les agents de la Métropole, qu'ils viennent du Département ou du Grand Lyon, mettront au profit de notre nouvelle collectivité tout leur professionnalisme et leur compétence.

Notre assemblée doit aujourd'hui prendre des décisions importantes en matière de ressources humaines qui concernent des éléments structurants comme le régime indemnitaire ou encore la durée et l'organisation du temps de travail. Sur tous ces sujets, il est nécessaire de faire preuve de prudence et de réalisme. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre la prise en compte d'un certain nombre de revendications des agents de la Métropole, exprimées par la voix de leurs représentants syndicaux, et la nécessité de ne pas oblitérer l'avenir.

Notre groupe a déjà eu l'occasion, notamment lors du vote du budget 2015, d'insister sur l'importance de préserver les capacités d'actions de la Métropole dans un contexte difficile. Pour préserver cette capacité à agir, nous devons utiliser tous les leviers disponibles. Un choix difficile mais nécessaire a déjà été fait en matière de fiscalité en ce début d'année. La hausse des impôts n'est, à nos yeux, légitime que si elle s'accompagne d'efforts accrus en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les gisements d'économie existent à tous les niveaux. Cela concerne également les dépenses de personnels qui représentent un peu moins de 18 % de nos dépenses réelles. Les décisions à prendre dans ce domaine sont donc fortement impactantes pour une collectivité de cette dimension et engageant nos finances sur le long terme.

La Métropole de Lyon doit, comme l'ensemble des employeurs publics, montrer l'exemple. Être exemplaire tout d'abord en matière de durée du travail. Comme l'a souligné la Cour des comptes dans son rapport d'octobre 2013 sur les finances locales, les marges de progrès des collectivités dans la maîtrise du temps de travail de leurs agents sont très importantes.

Sur ce point, il est proposé de respecter la durée réglementaire de 1 607 heures annuelles incluant la journée de solidarité. Cela va dans le bon sens. Il s'agit simplement d'assurer l'effectivité

des 35 heures avec à la clé des économies substantielles. D'ailleurs, de nombreuses autres collectivités s'engagent aujourd'hui dans cette voie pour compenser les effets de la baisse des dotations étatiques. Aligner les personnels du Grand Lyon à la durée annuelle légale devrait rapporter l'équivalent de 90 temps pleins supplémentaires, soit plus de 3 M€.

Dans certains cas, des dérogations sont justifiées par des rythmes de travail décalés ou des horaires de nuit, par exemple. Nous souhaitons qu'une concertation soit engagée cette année, pour déterminer comment compenser des rythmes et conditions de travail particuliers par une durée annuelle de travail inférieure.

La prudence s'impose également en matière de régime indemnitaire. La loi protège les agents du Grand Lyon et du Département qui conservent, s'ils y ont intérêt le bénéfice de leur régime indemnitaire. Pour les futurs recrutements, il n'est, à notre sens, pas souhaitable, du point de vue budgétaire, de partir sur la base d'un alignement généralisé par le haut, en ne gardant que le meilleur des deux régimes. Cet alignement par le haut du régime indemnitaire aurait, en effet, généré pour la collectivité, un surcoût estimé à 15 M€ par an.

En ce qui concerne l'organisation du temps de travail, les formules applicables au Grand Lyon et au Département étaient trop nombreuses et différentes pour envisager leur maintien, sans affecter le bon fonctionnement des services.

Les trois formules au choix dont la mise en œuvre est repoussée à 2016, offre aux agents la souplesse nécessaire et leur garantissent le maintien du nombre de jours de RTT. En outre, la revalorisation de la subvention au COS, ainsi que l'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant sont des mesures concrètes, à l'avantage du personnel, qui engendrent un surcoût de l'ordre de 1,3 M€.

Au final, ce qui est proposé aujourd'hui nous paraît équilibré. La Métropole restera attractive pour recruter les talents dont elle aura besoin, tout en se donnant les moyens de maîtriser le coût de sa masse salariale.

Mais ce n'est pas tout. A l'avenir, nous devons poursuivre ces efforts de rationalisation et d'optimisation de nos dépenses de fonctionnement au profit de l'investissement. La Métropole est une jeune collectivité. Tout ne peut pas être satisfait dès à présent. Il faut avancer prudemment, laisser la place à la concertation et au dialogue social qui est un élément constitutif de notre démocratie, en faisant preuve de responsabilité. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien, le groupe socialiste et apparentés.

**Mme la Conseillère BRUGNERA :** Oui, monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, je veux, en préambule, souligner l'importance de ces 4 rapports qui ont trait au quotidien de désormais 8 852 agents. Nous parlons bien, là, de mesures qui ont une implication concrète et il convient de traiter ces sujets avec le plus grand sérieux, en se gardant surtout de toute démagogie.

Nous avons, en tant qu'élus, une vraie responsabilité à cet égard qui nous intime de nous comporter de façon pragmatique et de ne pas céder à la tentation facile de posture dogmatique.

C'est là, me semble-t-il, une question de respect envers les agents dont nous organisons le temps et les modalités de travail. De notre capacité à gérer ces dossiers, dépend la naissance

d'une culture commune pour les agents issus de l'ancien Conseil général et de l'ex-Communauté urbaine et qui se rejoignent, aujourd'hui, au sein d'une nouvelle collectivité.

La bonne construction de cette identité métropolitaine nécessite un environnement et des négociations apaisées, des débats, certes, libres mais, en même temps, sereins. Sur le fonds, nous savons tous dans cet hémicycle, qu'il existe une obligation de maîtrise de nos budgets de fonctionnement.

En même temps, l'émergence d'une culture commune commence par la fixation d'un cadre de fonctionnement général, respectueux de la légalité. La combinaison de ces exigences nous mène à proposer dans ces rapports à la fois un cadre unique pour un régime indemnitaire métropolitain et une harmonisation de la durée du travail, au seuil légal annuel de 1 607 heures.

Il est important de noter qu'il n'est pas question ici des agents soumis à des conditions de travail spécifiques qui justifient des régimes dérogatoires de temps de travail, régimes importants dans notre collectivité qui feront l'objet de discussions à venir.

Le rapport sur le régime indemnitaire nous propose d'entériner les premiers éléments de convergence de statuts des agents de la Métropole de Lyon. Aux plus pressés d'entre nous, je rappelle que toutes les délégations de compétences de l'État vers les collectivités locales, avec transfert d'agents, ont toujours donné lieu, par le passé, à des alignements progressifs des régimes indemnitaires et des durées de travail, car il est important, là aussi, et quelles que soient les considérations budgétaires, de développer une approche personnalisée des parcours et de permettre à chacun de s'approprier son passage à la Métropole, ce qui est ici le cas, en permettant aux agents issus de la Communauté urbaine ou du Conseil général de conserver le traitement qui était le leur, si celui-ci s'avère plus intéressant que le régime indemnitaire métropolitain.

De la même façon, le rapport sur le temps de travail leur permet de conserver l'organisation hebdomadaire de leurs jours travaillés et de choisir entre trois formules d'aménagement de leur temps de travail.

Au-delà du respect dû aux engagements pris, il s'agit de ne pas mettre des femmes et des hommes dévoués au service public dans la difficulté par rapport à des organisations familiales et personnelles, ce qui ne serait ni juste ni bon.

Au cours d'un dialogue social riche, débuté en juin 2014, et après de nombreuses réunions, des avancées sensibles ont été consenties générant un coût supplémentaire de 4,5 M€ comme, par exemple, l'augmentation de la valeur faciale et de la participation employeur des tickets restaurants que nous traitons dans ces rapports et qui provoque une augmentation de budget de 900 000 € par an.

Ainsi, nous sommes parvenus à un dispositif équilibré et responsable qui fixe un cadre général harmonisé et respectueux de la loi, sans le faire au détriment des agents. Je veux saluer le travail accompli, à ce stade, par les élus, les services et les organisations syndicales, travail mené à un rythme soutenu. Il reste à définir les particularités que se soit en termes de régime indemnitaire de fonction ou de temps de travail particulier pour raisons de service.

Enfin, je veux terminer sur le fait que l'harmonisation proposée et, plus particulièrement, dans l'alignement sur la durée légale du temps de travail, peut être un moyen de contrer, voire de

couper court aux "fonctionnaires bashing". Un "fonctionnaire bashing" qui est, très largement, entretenu par diverses familles politiques ici représentées, je ne veux pas le cacher, je vais citer notamment l'UMP dont l'objectif, à peine masqué, est purement et simplement de supprimer ce statut pourtant indispensable au juste traitement des citoyens par nos institutions républicaines.

Au nom du groupe socialiste et apparentés de la Métropole, je redis notre confiance dans les fonctionnaires de ce pays, traducteur de la vie démocratique dans le quotidien de nos concitoyens par la mise en place des services publics à la population. Ils sont les acteurs de leur qualité, de leur continuité et de leur équité. Ils sont aussi les garants du respect des décisions démocratiques et de leur continuité. Enfin, je dis ma confiance en leur responsabilité et en leur sens du service public, à l'heure où toute la collectivité fait face à des difficultés budgétaires aussi lourdes qu'inédites. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Donc je mets aux voix ces rapports.

Qui est pour ? (*Brouhaha dans la salle*)

On en a presque terminé, donc je mets les rapports aux voix, qui est pour ?

Pardon ? J'avais monsieur Grivel, non ?

Vous voulez répondre ?

(*brouhaha dans la salle - Demande de suspension de séance*)

**M. le Conseiller COCHET** : Ce n'est pas acceptable ! Madame, vous vous excusez. Madame Brugnera, vous vous excusez, ce n'est pas acceptable !

**M. LE PRESIDENT** : Madame Brugnera s'exprime comme vous vous exprimez avec beaucoup de franchise et en disant ce qu'elle pense !

Donc je mets aux voix :

\* Rapports n° 2015-0158 et 2015-0159

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Front national ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Communiste et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- ne participe pas aux votes : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

\* Rapports n° 2015-0160 et 2015-0161

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national ;

- contre : néant ;

- abstention : néant.

- ne participe pas aux votes : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Et bien bravo, ceci est inacceptable ! Vous êtes un dictateur !

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

### I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

**N° 2015-0146** - Attribution d'une subvention à l'Association européenne du film d'animation Cartoon pour l'organisation de la 17<sup>e</sup> édition du Forum Cartoon movie à Lyon du 4 au 6 mars 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller Blachier comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0146. Monsieur Blachier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller BLACHIER, rapporteur** : Il s'agit de délibérer sur l'attribution d'une subvention à l'association européenne du film d'animation Cartoon pour l'organisation de la 17<sup>e</sup> édition du Forum Cartoon movie à Lyon du 4 au 6 mars 2015...

**M. le Conseiller COCHET** (*en s'adressant aux autres groupes politiques*) : Et vous vous ne dites rien, vous ne bougez pas ?

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Blachier, vous avez la parole.

(*Le groupe Union pour un mouvement populaire, divers droites et apparentés quitte la salle à 18 heures 10.*)

**M. le Conseiller BLACHIER, rapporteur** : Il y a un avis favorable de la commission sur cette délibération. Il s'agit de l'association européenne du film d'animation dite cartoon qui a été créée en 1988 par les professionnels de l'animation à l'initiative du programme Média de l'Union européenne. Les actions de cartoon sont destinées à structurer et à consolider le marché de l'animation européenne. L'objectif se situe dans le cadre du soutien au numérique de la Communauté urbaine de Lyon depuis 2007 où la Métropole mène une politique de développement économique dédiée au numérique et à l'image.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous rappelle, monsieur Blachier, qu'il s'agit de dossier sans débat.

**M. le Conseiller BLACHIER, rapporteur** : Oui, oui tout à fait. Et donc, mes chers collègues, je vous propose de donner un avis favorable.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

"- Dans le premier paragraphe du **"b) - Bilan de l'édition 2014 du Forum Cartoon movie"** de l'exposé des motifs, lire : "de la seizième édition du forum Cartoon movie." au lieu de : "de la quinzième édition du forum Cartoon movie."

- Dans l'exposé des motifs, concernant le titre du tableau décrivant les dépenses et les recettes, lire : "Budget prévisionnel 2015" au lieu de : "Budget prévisionnel 2014".

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller BLACHIER.

---

## II - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

---

**N° 2015-0153** - Déplacements accomplis par les membres du Conseil de la Métropole de Lyon et le personnel de la Métropole de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Adhésion au contrat de fidélité BlueBiz - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**N° 2015-0154** - Autorisation de signer des marchés pour l'assistance technique et économique de la construction pour les ouvrages de bâtiments et réalisés directement par la Métropole (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publique) à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - 3 lots - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0153 et 2015-0154. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de deux rapports 2015-0153 et 2015-0154 qui ont tous deux reçu un avis favorable de la commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

**N° 2015-0155** - Attribution d'une subvention à l'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux - Année 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° 2015-0156** - Attribution d'une subvention à l'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Année 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° 2015-0157** - Comité social (COS) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Convention 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller Rousseau comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0155 à 2014-0157. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

**M. le Conseiller ROUSSEAU, rapporteur** : Ces trois rapports ont reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Rousseau, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Gailliout), Pietka, Belaziz, MM. Martin et Jeandin n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2015-0157 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller ROUSSEAU.

---

## III - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

---

**N° 2015-0168** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Partenaires Rhône-Alpes pour le projet Gondar - Ethiopie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur du dossier numéro 2015-0168. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

**N° 2015-0170** - Hébergement, maintenance informatique, gestion des données et animation du réseau partenaire du Système d'information déchets de la région Rhône-Alpes (SINDRA) - Participation financière - Convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2015-0170. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

**N° 2015-0171** - Programme de développement du compostage domestique - Attribution de subventions pour l'année 2015 - Définition du cadre applicable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier numéro 2015-0171 est retiré.

*(Retiré).*

---

## IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N° 2015-0178** - Service d'archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Convention entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction culture et sports -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2015-0178. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération relatif à la convention pour le service d'archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Depuis la loi de la décentralisation du 22 juillet 1983, les archives départementales sont une compétence obligatoire et exclusive des Départements. La loi MAPTAM dispose que le service départemental d'archives du Rhône reste compétent sur le territoire de la Métropole pour les archives définitives. La convention avec le Département permet de fixer les missions, l'organisation et le financement conjoint de ce service unifié selon la clé de répartition de la population des deux collectivités. Avis favorable de la commission sur cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2015-0181** - Attribution d'une subvention à La Gourguillonnaise - Convention 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° 2015-0182** - Attribution d'une subvention à Lyon sport métropole (LSM) - Convention 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° 2015-0183** - Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASECM) - Convention 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Barral

comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0181 à 2015-0183. Monsieur Barral, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

---

**N° 2015-0184** - Diffusion de la culture numérique et des transformations contemporaines - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum - Pôle transformation et régulation - Direction prospective et dialogue public

**M. LE PRESIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur du dossier numéro 2015-0184. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

---

Mes chers collègues, nous en avons terminé.

*(La séance est levée à 18 heures 15).*

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 11 mai 2015.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau

---